

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Santé Canada

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Also available in English under the title:
Health Canada 2023 to 2024 Departmental Sustainable Development Strategy Report

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télééc. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2024

Date de publication : Novembre 2024

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

ISBN : 2292-6593
N de catalogue : H126-3F-PDF
N de publication : 240532

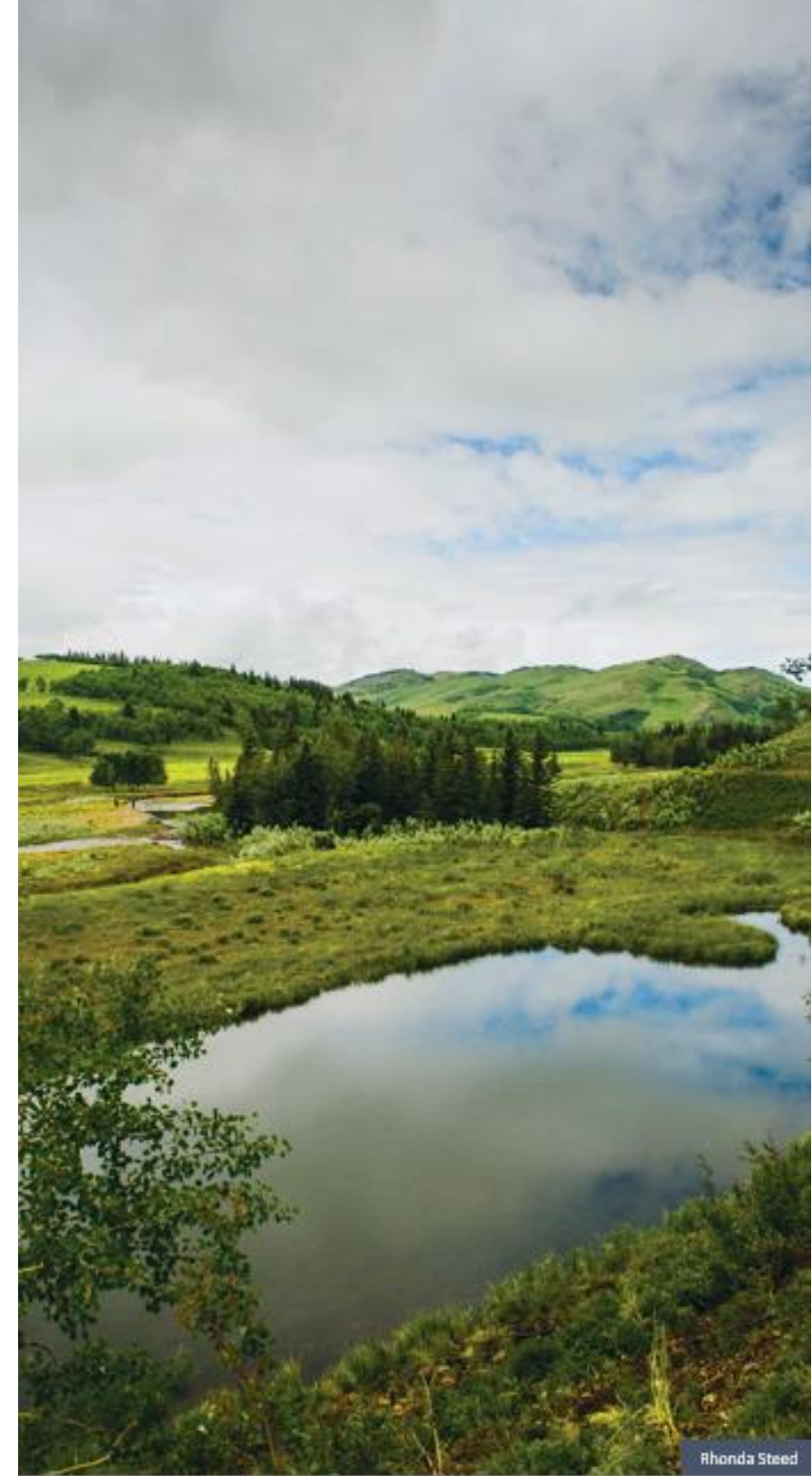
Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, Santé Canada appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de Santé Canada. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de Santé Canada au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de Santé Canada et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de Santé Canada rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de Santé Canada





OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Le contexte de la SFDD :

Au titre de la *Loi sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur les aliments et drogues*, Santé Canada contribue à cet objectif en veillant à ce que la population canadienne ait accès à des aliments sains et salubres grâce à la mise en œuvre de politiques, de règlements et de normes sur la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments vendus au Canada, notamment en effectuant des évaluations de la salubrité des produits avant leur mise en marché afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Un exemple d'accès sécuritaire aux aliments est l'Étude canadienne sur l'alimentation totale que dirige Santé Canada, un programme de surveillance qui contribue à surveiller et à repérer les contaminants dans les aliments vendus au Canada, ce qui permet de prendre des mesures de gestion des risques éclairées.

Santé Canada continue de prendre des mesures pour modifier la réglementation sur les aliments afin de réduire les obstacles qui empêchent l'industrie de commercialiser des produits novateurs, tout en protégeant la santé et la sécurité de la population canadienne et en veillant à ce qu'elle ait accès à des aliments sains et salubres.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Assurer la sécurité du système alimentaire canadien</p> <p>Assurer la sécurité du système alimentaire canadien par le biais de règlements, de contrôles et de programmes.</p>	<p>Modifier la réglementation sur les aliments afin de réduire les obstacles qui empêchent l'industrie de commercialiser des produits novateurs (p. ex., aliments qui utilisent de nouveaux procédés et de nouvelles technologies).</p> <p>Programme : Aliments et nutrition</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des problèmes actuels et émergents relatifs à la salubrité et à la qualité nutritive des aliments à risque élevé qui se traduisent par une intervention réglementaire ou non réglementaire</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 2 de la SFDD -Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable par la mise en œuvre de règlements et de normes de salubrité et de qualité nutritionnelle pour tous les aliments vendus au Canada au titre de la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> et du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i>. Santé Canada effectue des évaluations de la salubrité avant la mise en marché pour confirmer que les décisions prises par le Ministère protègent la santé et la sécurité de la population canadienne. Le fait de modifier la réglementation sur les aliments nous offre davantage de souplesse et d'agilité pour tenir compte des progrès de la science et de la technologie, et ouvre de nouvelles voies vers la commercialisation (p. ex., les aliments supplémentés).</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI :</i> 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des problèmes actuels et émergents relatifs à la salubrité et à la qualité nutritive des aliments à risque élevé se sont traduits par une intervention réglementaire ou non réglementaire en 2023-2024.</p>
	<p>Continuer de surveiller les concentrations de contaminants chimiques dans les aliments.</p> <p>Programme : Aliments et nutrition</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des données de surveillance de l'Étude canadienne sur l'alimentation totale concernant les produits chimiques prioritaires qui ont été téléversées dans la base de données publique « Réseau</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 2 de la SFDD - Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable grâce au repérage des contaminants dans les aliments qui sont habituellement consommés par la</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des données de l'Étude canadienne sur l'alimentation totale ont été téléversées dans la base de données publiques du RCIL en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>canadien d'information entre laboratoires » (RCIL)</p> <p>Point de départ : Nouvel indicateur</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>population canadienne. L'Etude canadienne sur l'alimentation totale (EAT) est un programme de surveillance des aliments qui permet à Santé Canada de surveiller les concentrations de contaminants dans les aliments vendus au Canada afin de déterminer les principales sources alimentaires, d'évaluer les tendances et d'appuyer l'élaboration de politiques et de règlements en matière de salubrité des aliments. Lorsque les ensembles de données relatives à la surveillance des aliments sont complets, ils sont versés dans la base de données RCIL, une base de données interrogeable contenant des données de laboratoire sur la surveillance chimique, nutritionnelle et microbiologique. L'affichage des données sources dans le RCIL garantit que la prise de décisions de Santé Canada en matière de salubrité alimentaire se fait de façon transparente et que tous les Canadiens ont accès aux données qui sont utilisées pour appuyer la prise de décisions, ce qui renforce la confiance envers l'approvisionnement alimentaire et, en fin de compte, contribue à ce que cet approvisionnement soit durable et suffisant.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI :</i> 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les</p>	<p>Notes: L'analyse de l'Etude canadienne sur l'alimentation totale se fait de façon continue. Il peut y avoir un certain décalage entre l'analyse et la publication de certaines analyses.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	
	<p>Intervenir en temps opportun lors d'incidents liés à la salubrité des aliments, notamment lors d'éclotions de maladies d'origine alimentaire.</p> <p>Programme : Aliments et nutrition</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des évaluations des risques pour la santé fournies aux partenaires de Santé Canada selon les normes de service</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : Au moins 90 % (annuellement)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 2 de la SFDD - Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable par les évaluations des risques pour la santé liés aux aliments. Les évaluations des risques pour la santé permettent de déterminer la présence dans les aliments de certaines substances ou de certains microorganismes qui constituent un risque pour les consommateurs. Si l'on conclut qu'une substance ou un microorganisme pose un risque pour la santé humaine, des mesures sont prises pour gérer les risques de façon à réduire, voire à éliminer, les risques que présente la consommation de l'aliment en question.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI :</i> 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des évaluations des risques pour la santé ont été fournies aux partenaires de Santé Canada selon les normes de service en 2023-2024.</p>
	<p>Renforcer la surveillance de l'innocuité chimique des matériaux utilisés pour l'emballage des aliments.</p> <p>Programme : Aliments et nutrition</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des acteurs de l'industrie qui indiquent, dans leur demande d'évaluation de l'innocuité chimique des matériaux utilisés pour un emballage alimentaire, que les lignes directrices mises à jour de Santé Canada concernant les plastiques recyclés</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 2 de la SFDD - Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable grâce à l'évaluation préalable à la mise en marché des demandes soumises volontairement par des acteurs de l'industrie concernant les emballages alimentaires utilisant des</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des acteurs de l'industrie ont indiqué, dans leur demande d'évaluation de l'innocuité chimique des matériaux utilisés pour un emballage alimentaire, que les lignes directrices mises à jour de Santé Canada concernant les plastiques recyclés dans</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>dans les emballages alimentaires ont été respectées</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : au moins 90 % (annuellement)</p>	<p>matériaux recyclés. On a déterminé que les plastiques recyclés représentent un risque élevé en matière d'innocuité alimentaire. Ces évaluations portent sur l'innocuité chimique et le transfert potentiel de produits chimiques nocifs des emballages alimentaires recyclés aux aliments. Les évaluations préalables à la mise en marché de l'innocuité chimique des plastiques recyclés utilisés dans les emballages alimentaires encouragent l'utilisation de ces matériaux d'emballage qui peuvent contribuer à la durabilité alimentaire grâce à une durée de conservation accrue, sans affecter l'innocuité des aliments. Nous recueillons et analysons en continu les commentaires reçus de l'industrie au sujet des recommandations émises, afin d'en faciliter l'utilisation.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI :</i> 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p>	<p>les emballages alimentaires ont été respectées en 2023-2024.</p> <p>Notes: Un nouveau processus a été mis au point pour que les acteurs de l'industrie effectuent un sondage postérieur à la présentation. La rétroaction limitée des intervenants indique que des lignes directrices mises à jour sont utilisées.</p>



OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Le contexte de la SFDD :

En vue de favoriser la santé mentale, Santé Canada fournit du financement aux provinces, aux territoires et à d'autres acteurs et surveille les retombées de ces investissements fédéraux sur l'amélioration de l'accès aux services médicaux et aux mesures de soutien en santé mentale, en dépendances et en consommation de substances fondés sur des données probantes pour toute la population canadienne. Les ministres de la Santé ont convenu de travailler conjointement et en collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pour élaborer un ensemble ciblé d'indicateurs communs afin de mesurer les progrès pancanadiens réalisés en ce qui concerne les priorités établies en matière de santé mentale et de dépendances, et d'en rendre compte annuellement aux Canadiennes et aux Canadiens. Ces indicateurs permettront de suivre les tendances au fil du temps. Afin de suivre et de mesurer les progrès réalisés en matière d'accès aux services de soutien en santé mentale et en dépendances, le Ministère travaille avec des organismes de recherche nationaux, comme l'ICIS et Statistique Canada.

De plus, le Ministère travaille également avec les provinces, les territoires et des acteurs régionaux sur un large éventail de questions, notamment l'amélioration de l'accès à des services médicaux communautaires en santé mentale et en consommation de substances pour les populations qui en ont le plus besoin comme les services intégrés pour les jeunes (SIJ).

Les méfaits liés à la consommation de substances continuent d'avoir des effets médicaux et sociaux dévastateurs chez des Canadiens de tous les milieux. Par l'entremise de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDAS) et du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS), Santé Canada appuie la réduction des méfaits, le traitement et la prévention en finançant des projets communautaires. Le Ministère travaille avec tous les ordres de gouvernement, les partenaires, les intervenants et les personnes ayant vécu ou vivant une expérience concrète dans ce domaine, afin d'adopter une approche globale pour aborder la question de la consommation de substances et la crise des surdoses, y compris par la surveillance des tendances nationales en matière de consommation d'alcool, de produits pharmaceutiques psychoactifs et de drogues illicites. De même, la Stratégie canadienne sur le tabac vise à aider les Canadiennes et les Canadiens à cesser de fumer et à protéger la santé des jeunes et des personnes qui ne fument pas. Le Ministère s'attaque également aux risques pour la santé associés à l'utilisation des produits de vapotage et tâche de prévenir leur utilisation chez les jeunes. Le Programme appuie la recherche scientifique, la surveillance, l'élaboration de politiques et de règlements, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que les activités de conformité et d'application de la loi en ce qui concerne le tabac et les produits de vapotage. Il appuie en outre le travail accompli partout dans le monde dans le cadre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le Ministère fait la promotion d'une alimentation et de comportements sains en mettant de l'avant des ressources qui invitent la population à mieux connaître et à mieux mettre en application [le Guide alimentaire canadien](#) au quotidien. Santé Canada continue également de faire progresser la Stratégie en matière de saine alimentation, qui vise à

améliorer l'information sur la saine alimentation; à encadrer les allégations sur les étiquettes; à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments; à protéger les populations vulnérables.

Thème de la cible : Santé mentale

Cible : D'ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait (ministre de la Santé)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes.</p> <p>Entreprendre des activités de recherche; et surveiller, recueillir et analyser les preuves scientifiques afin d'éclairer les stratégies, d'aborder les questions émergentes et de déterminer les lacunes en matière de données.</p>	<p>Évaluer les retombées des investissements fédéraux qui contribuent à élargir l'accès aux services médicaux et aux mesures de soutien en matière de santé mentale, de dépendances et de consommation de substances pour la population canadienne.</p> <p>Programme : Systèmes de soins de santé adaptés (santé mentale – priorités communes en matière de santé)</p>	<p>Indicateur de rendement : Proportion de personnes âgées de 15 ans et plus qui affirment avoir toujours ou presque toujours reçu, au cours de la dernière année, le soutien* nécessaire pour s'y retrouver dans les services officiels offerts en santé mentale et en consommation de substances et pour naviguer d'un tel service à un autre, après avoir réussi à obtenir de tels services</p> <p>*Par soutien, on entend le fait de se faire conseiller, de se faire aider ou de se faire aiguiller, par un professionnel, vers les ressources nécessaires pour s'y retrouver au sein des services offerts en santé mentale et en consommation de substances.</p> <p>Point de départ : 41 % en 2022</p> <p>À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD -Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains et de la cible en matière de santé mentale grâce à la collecte de données et d'information sur divers indicateurs qui peuvent aider à cerner les lacunes dans l'accès aux services de santé mentale et de consommation de substances. Les ministres de la Santé ont convenu de travailler conjointement et en collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pour élaborer un ensemble ciblé d'indicateurs communs afin de mesurer les progrès pancanadiens réalisés en ce qui concerne les priorités établies en matière de santé mentale et de dépendances, et d'en rendre compte annuellement aux Canadiennes et aux Canadiens. Cette mesure permettra de surveiller les tendances au fil du temps afin d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'accès aux services de</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 44 % des personnes âgées de 15 ans et plus ont affirmé avoir toujours ou presque toujours reçu, au cours de la dernière année, le soutien* nécessaire pour s'y retrouver dans les services officiels offerts en santé mentale et en consommation de substances et pour naviguer d'un tel service à un autre, après avoir réussi à obtenir de tels services en 2023.</p> <p>Notes: Les résultats reflètent les données d'enquête recueillies par l'ICIS en 2023 et publiées en novembre 2023.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Indicateur de rendement : Nombre médian de jours civils pendant lesquels les clients ont attendu pour avoir accès à des services de counseling continu, entre la date de la réception de la référence initiale et la date de la première séance de counseling prévue</p> <p>Point de départ : 22 jours en 2020-2021</p> <p>À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.</p>	<p>soutien en santé mentale et en consommation de substances. Il est crucial que les patients aient accès aux services de soutien et aux soins afin d'être pris en charge rapidement, de manière à optimiser leur traitement et leurs possibilités de se rétablir.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 3.7 Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 31 jours était le nombre médian de jours civils pendant lesquels les clients ont attendu pour avoir accès à des services de counseling continu, entre la date de la réception de la référence initiale et la date de la première séance de counseling prévue 2022-2023.</p> <p>Notes: Les résultats reflètent les données recueillies en 2022-23 et publiées par l'ICIS en novembre 2023.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Nombre de personnes admises à l'hôpital ou décédées en raison de blessures qu'elles se sont infligées</p> <p>Point de départ : 70 sur 100 000 en 2020-2021</p> <p>À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.</p>	<p><i>Indicateur du CIC</i> : 3.7.1 Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé mentale comme très bonne ou excellente.</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 3.12 Le Canada prévient les causes de décès prématurés</p> <p><i>Cible du CIC</i> : Diminution d'une année à l'autre de l'incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 3.12.1 Incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 74 pour 100 000 personnes ont été admises à l'hôpital ou décédées en raison de blessures qu'elles se sont infligées en 2021-2022.</p> <p>Notes: Les résultats reflètent les données recueillies en 2021-2022 et publiées par l'ICIS en novembre 2023.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de visites fréquentes* à l'urgence pour un motif lié à la santé mentale et à la consommation de substances.</p> <p>*On entend par « visites fréquentes » au moins quatre visites aux urgences par année.</p> <p>Point de départ : 9,5 % en 2021-2022</p> <p>À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.</p>	<p><i>Cibles du CMI</i> :</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 9,4 % des visites fréquentes à l'urgence pour un motif lié à la santé mentale et à la consommation de substances en 2022-2023.</p> <p>Notes: Les résultats reflètent les données recueillies en 2022-2023 et publiées par l'ICIS en novembre 2023.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Indicateur de rendement : Proportion d'enfants et de jeunes de 12 à 24 ans ayant des besoins précoces en matière de santé mentale et de consommation de substances qui ont eu accès à des services communautaires en santé mentale et en consommation de substances au cours des six derniers mois</p> <p>Point de départ : 61 % en 2022</p> <p>À noter : Production annuelle d'un rapport en fonction de l'indicateur.</p>		<p>Résultat de l'indicateur: 73 % des enfants et des jeunes âgés de 12 à 24 ans ayant des besoins précoces en matière de santé mentale et de consommation de substances ont eu accès à des services communautaires en santé mentale et en consommation de substances au cours des six derniers mois en 2023.</p> <p>Notes: Les résultats reflètent les données de l'enquête recueillies par l'ICIS en 2023 et publiées en novembre 2023.</p>
<p>Collaborer avec les partenaires et les parties prenantes pour élargir l'accès aux services de santé mentale.</p> <p>Travailler avec les provinces et les territoires, les partenaires et les intervenants pour améliorer l'accès aux services communautaires de santé mentale et de toxicomanie, y compris l'accès aux services virtuels de santé mentale, pour les enfants et les jeunes, ainsi que pour ceux qui vivent dans des régions rurales et éloignées.</p>	<p>Fournir du financement pour des produits de connaissance qui appuient des services de santé inclusifs et axés sur les personnes.</p> <p>Programme : Personnes et communautés en bonne santé (Programme de contribution de la Commission de la santé mentale du Canada [CSMC])</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de produits de connaissance importants* générés</p> <p>*Les produits de connaissances (p. ex., webinaires, matériel de formation, études de cas, rapports de recherche) sont des produits qui sont créés ou qui transforment les connaissances et l'expérience antérieures en éléments tangibles, afin de les présenter, de les diffuser et de les enseigner à de nouveaux publics. Les produits de connaissance sont une ressource tangible fondée sur des données probantes de grande qualité et créée pour des publics cibles définis et à des fins bien précises, notamment une sensibilisation accrue, un élargissement des connaissances ou une influence sur une politique ou une pratique. La CSMC génère des produits de connaissance dans quatre domaines prioritaires : prévention du suicide, initiatives axées sur la population, participation de la population canadienne et</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains et de l'objectif en matière de santé mentale par l'appui des activités de la CSMC afin de générer des produits de connaissance fondés sur des données probantes et de mobiliser des connaissances au sein des fournisseurs et des organismes de soins de santé, des décideurs et des organismes communautaires. Cette mesure aide à déterminer quels sont les besoins des personnes desservies qui ont été mal comblés et à mettre à l'essai des approches innovantes pour améliorer les services.</p> <p>Les fournisseurs de soins de santé qui ont acquis les ressources appropriées (y compris</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 138 produits de connaissances importants ont été produits en 2023-2024.</p> <p>Notes: Le nombre cible de produits de connaissances (PC) fixé par la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) en 2023-2024 (176) comprenait des PC prévus dans le cadre d'une entente de contribution qui n'a pas été financée au-delà du 31 mars 2023, ce qui a eu une incidence sur le nombre de PC produits par la CSMC en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>intégration de la santé mentale et de la consommation de substances.</p> <p>Point de départ : 92 en 2022-2023</p> <p>Cible : 176* d'ici le 31 mars 2024</p> <p>*Ce qui inclut les produits de connaissance financés par des sources autres que Santé Canada.</p> <p>À noter : Cet indicateur fait l'objet d'un rapport annuel, mais les cibles fixées varient d'une année à l'autre selon la portée des initiatives prévues pour l'année. Les cibles ne sont pas cumulatives et sont propres à chaque année fiscale.</p> <hr/> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fournisseurs et des organismes de soins de santé qui affirment disposer davantage des connaissances dont ils ont besoin pour aborder les problèmes de santé mentale et de bien-être, grâce aux produits de connaissances reçus.</p> <p>Point de départ : 80 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 80 % d'ici le 31 mars 2024</p> <p>À noter : Cet indicateur fait l'objet d'un rapport annuel, mais les cibles fixées varient d'une année à l'autre selon la portée des initiatives prévues pour l'année. Les cibles ne sont pas cumulatives et sont propres à chaque année fiscale.</p>	<p>les connaissances, les compétences et les outils) adaptent leurs pratiques de santé pour mieux répondre aux besoins de leurs patients; les décideurs des collectivités et des organismes de santé qui ont acquis des connaissances apportent des améliorations inclusives et axées sur les personnes aux politiques et aux programmes; et les fournisseurs de services peuvent mettre en œuvre des initiatives qui permettent de mieux soutenir leurs patients qui ont des besoins en matière de santé mentale et de consommation de substances. De plus, au fur et à mesure que les fournisseurs de soins de santé acquièrent les connaissances, les compétences et les outils appropriés pour accroître leur capacité à soutenir la population qu'ils desservent, davantage de Canadiennes et de Canadiens ont accès à des services et à des mesures de soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances qui sont fondés sur des données probantes.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 3.7 Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes <i>Indicateur du CIC</i> : 3.7.1 Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé mentale comme très bonne ou excellente</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 3.12 Le Canada prévient les causes de décès prématurés</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 89 % des fournisseurs et des organismes de soins de santé ont affirmé disposer davantage des connaissances dont ils ont besoin pour aborder les problèmes de santé mentale et de bien-être, grâce aux produits de connaissances reçus en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Cible du CIC</i> : Diminution d'une année à l'autre de l'incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 3.12.1 Incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants</p> <p><i>Cibles du CMI</i> :</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p> <p>3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool</p>	

Thème de la cible : Adopter des comportements sains

Cible : D'ici mars 2035, au plus 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette à l'heure actuelle (ministre de la Santé)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Promouvoir des comportements sains</p> <p>Aider les Canadiens à faire des choix plus sains et plus éclairés en investissant dans des projets communautaires</p>	<p>Investir dans l'information de la population, notamment en la sensibilisant aux méfaits de la consommation de substances et à l'importance de réduire la stigmatisation</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de projets d'intervention en santé novateurs et fondés sur des données probantes, liés à la consommation de substances et financés par</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains et de la cible de tabagisme grâce au financement fourni à des</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 254 projets d'intervention en santé novateurs et fondés sur des données probantes, liés à la consommation de substances ont été financés par le PUDS en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>multisectoriels, en leur donnant accès à des outils et à des informations, en élaborant des campagnes d'éducation du public et des ressources ciblées pour les aider à adopter des comportements sains (par exemple, activité physique, alimentation saine et renoncement au tabac) et à comprendre les risques pour la santé, en menant des activités de sensibilisation et en favorisant la collaboration et la coordination internationales sur les questions liées aux modes de vie saine.</p> <p>(Note : Cette stratégie de mise en œuvre inclut des mesures qui supportent la cible ainsi que l'objectif)</p>	<p>envers les personnes qui consomment des substances psychoactives.</p> <p>Programme : Substances contrôlées</p>	<p>le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS)</p> <p>À noter : Cet indicateur fait l'objet d'un examen dans le cadre de la mise à jour de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDAS) qui porte sur la consommation de substances au Canada</p> <p>Point de départ : 310 projets d'intervention financés (Substances contrôlées, cannabis, tabac, et vapotage) en 2022-2023</p> <p>Cible : Une cible sera établie en 2023-2024 dans le cadre de la SCDAS mise à jour.</p>	<p>organismes communautaires régionaux et nationaux par l'entremise des contributions et des subventions du PUDS. Le PUDS fournit du financement à une vaste gamme de projets novateurs et fondés sur des données probantes qui concernent la prévention, la réduction des méfaits et le traitement de toute consommation problématique de substances aux échelles communautaire, régionale et nationale. Ces projets ciblent diverses substances psychoactives, dont les opioïdes, les stimulants, le cannabis, l'alcool, la nicotine et le tabac aux échelles communautaire, régionale et nationale. Dotés d'objectifs variés, ces projets visent, de façon globale, à aider la population canadienne à adopter des comportements sains.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.2 Les Canadiens adoptent des comportements sains <i>Cible du CIC :</i> D'ici 2023, moins de 10 % des élèves (de la 7e à la 12e année) ont utilisé des produits de vapotage (cigarette électronique seulement) dans les 30 derniers jours. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.2.1 Prévalence du vapotage chez les jeunes.</p>	<p>Notes: Le nombre de projets financés par le PUDS dépend du financement disponible du programme et des annonces budgétaires subséquentes.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Ambition du CIC : 3.4 Les Canadiens adoptent des comportements sains (prévalence de la consommation abusive d'alcool)</i> <i>Cible du CIC : Aucune cible particulière</i></p> <p><i>Ambition du CIC : 3.12 Le Canada prévient les causes de décès prématurés</i> <i>Cible du CIC : Diminution d'une année à l'autre de l'incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants</i> <i>Indicateur du CIC : 3.12.1 Incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants.</i></p> <p><i>Ambition du CIC : 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés.</i> <i>Cible du CIC : D'ici 2035, moins de 5 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus fument la cigarette.</i> <i>Indicateur du CIC : Prévalence de la consommation de cigarettes.</i></p> <p><i>Cibles du CMI :</i> 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. 3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Fournir de l'information à la population canadienne et aux intervenants de façon à les aider à utiliser les recommandations alimentaires de Santé Canada (p. ex., le Guide alimentaire canadien).</p> <p>Programme : Aliments et nutrition</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'augmentation du nombre de visites sur les sites Web qui mettent de l'avant les recommandations alimentaires canadiennes.</p> <p>Point de départ : Nouvel indicateur</p> <p>Cible : Objectif à fixer après l'établissement d'une valeur de référence en 2023-2024</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains par la diffusion des recommandations alimentaires de Santé Canada de manières pertinentes et accessibles, de sorte que les Canadiennes et les Canadiens puissent davantage les utiliser et à ce que les intervenants les intègrent dans leurs politiques, programmes et ressources partout au Canada. Cette mesure appuie l'adoption et le maintien de comportements sains, en particulier une alimentation saine, qui favorisent la réduction du risque de maladies non transmissibles.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.1 Les Canadiens adoptent des comportements sains. <i>Cible du CIC :</i> D'ici le 31 mars 2022, 30 % des Canadiens déclarent consommer des fruits et des légumes au moins 5 fois par jour. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.1.1 Pourcentage des Canadiens déclarant consommer des fruits et des légumes au moins 5 fois par jour.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 4,5 % d'augmentation du nombre de visites sur les sites Web qui mettent de l'avant les recommandations alimentaires canadiennes entre les années civiles 2022 et 2023.</p> <p>Notes: Il s'agit d'un nouvel indicateur. Le résultat de l'indicateur ci-dessus, soit 4,5 %, qui reflète l'augmentation du nombre de visites sur les sites Web qui mettent de l'avant les recommandations alimentaires canadiennes, entre les années civiles 2022 et 2023, doit servir de point de départ (ou de point de référence) pour la mesure future des résultats obtenus. Pour aller de l'avant, on établira un objectif en tenant compte de l'augmentation du pourcentage au cours de la dernière année civile, ainsi que des activités de programme prévues, comme la publication de nouvelles ressources sur le Web, l'ajout d'orientations existantes et/ou par des efforts de promotion et/ou par de nouvelles initiatives et collaborations, qui sont censées contribuer à l'augmentation des visites sur le site Web.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>S'attaquer aux méfaits de la consommation de substances</p> <p>Soutenir les initiatives de prévention, de réduction des méfaits et de traitement dans les communautés du pays. Travailler avec des partenaires pour améliorer l'accès aux services pour les personnes qui consomment des drogues et pour lutter contre la stigmatisation.</p>	<p>Favoriser un meilleur accès aux initiatives de prévention, de réduction des méfaits et de traitement dans les collectivités.</p> <p>Programme : Substances contrôlées</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage du total des fonds disponibles sous forme de contributions qui ont été alloués*</p> <p>Point de départ : 84 % du financement alloué en 2022-2023 (154 083 629 \$)</p> <p>Cible : 95 % d'ici le 31 mars 2024 (montant disponible seulement après le 31 mars 2024)</p> <p>*Les fonds disponibles sous forme de contributions varient d'une année à l'autre.</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD -Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains grâce au financement remis par l'entremise du PUDS pour accroître la capacité de prévention, de réduction des méfaits et de traitement dans les collectivités, ce qui favorise l'adoption de comportements sains.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.12 Le Canada prévient les causes de décès prématurés.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % du total des fonds disponibles sous forme de contributions ont été alloués en 2023-2024.</p> <p>Notes: 133 974 744 \$ ont été alloués aux accords de contribution.</p>

			<p><i>Cible du CIC</i> : Diminution d’une année à l’autre de l’incidence des méfaits associés aux surdoses d’opioïdes et de stimulants. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.12.1 Incidence des méfaits associés aux surdoses d’opioïdes et de stimulants.</p> <p><i>Cibles du CMI</i> : 3.4 D’ici à 2030, réduire d’un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l’abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d’alcool.</p>	
<p>Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes.</p> <p>Entreprendre des activités de recherche; et surveiller, collecter et analyser les preuves scientifiques pour éclairer les stratégies, aborder les questions émergentes, et cerner les lacunes et les possibilités de données désagrégées pour améliorer les résultats.</p>	<p>Surveiller les tendances nationales en matière de consommation d’alcool.</p> <p>Programme : Substances contrôlées</p>	<p>Indicateur de rendement : Volume absolu des ventes totales de boissons alcoolisées par habitant</p> <p>À noter : Cet indicateur fait l’objet d’un examen dans le cadre de la mise à jour de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDAS) qui porte sur la consommation de substances au Canada</p> <p>Point de départ : En 2021-2022, le volume absolu des ventes totales de boissons alcoolisées par habitant était de 8,1 litres</p> <p>Cible : Une cible sera établie en 2023-2024 dans le cadre de la SCDAS mise à jour</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l’atteinte de l’objectif 3 de la SFDD -Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains grâce au suivi continu de la consommation d’alcool ayant comme objectif d’éclairer les interventions de santé publique et les stratégies de prévention efficaces qui contribuent à l’adoption de comportements sains.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 3.4 Les Canadiens adoptent des comportements sains. <i>Indicateur du CIC</i> : 3.4.1 Prévalence de la consommation abusive d’alcool.</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l’abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d’alcool.</p>	<p>Résultat de l’indicateur: 7,8 litres du volume absolu des ventes totales de boissons alcoolisées par habitant en 2023-2024.</p> <p>Notes: La source des données est Statistique Canada : Tableau 10-10-0010-01 : Ventes de boissons alcoolisées des régies des alcools et d’autres points de vente au détail, selon la valeur, le volume et le volume absolu. Les résultats reflètent les données recueillies en 2022-2023 et publiées en 2023-2024.</p>

	<p>Surveiller les tendances nationales et mener des études de recherche sur le vapotage et le tabagisme.</p> <p>Programme : Lutte contre le tabagisme</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de projets terminés* qui ont été résumés en documents d'information et distribués aux parties internes et externes concernées</p> <p>*Projets de recherche et de surveillance concernant le tabagisme et le vapotage</p> <p>Point de départ : 83 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 90 % d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 3 de la SFDD - Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains étant donné qu'elle cible la consommation de produits du tabac et de vapotage au Canada. Le Ministère soutient la recherche scientifique et la surveillance en vue d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne le tabagisme et le vapotage (à l'exclusion du vapotage de cannabis). La Direction de la lutte contre le tabagisme surveille les tendances en matière de tabagisme et de vapotage en fonction de caractéristiques sociodémographiques. Ces renseignements orientent les futures initiatives réglementaires et stratégiques de sorte à mettre en place des interventions efficaces qui favoriseront l'adoption de comportements sains. Ainsi, la Direction s'occupe des préoccupations concernant le vapotage chez les jeunes et tâche de protéger les jeunes et les personnes qui ne consomment pas de produits du tabac contre la dépendance à la nicotine.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 3.2 Les Canadiens adoptent des comportements sains. <i>Cible du CIC :</i> D'ici 2023, moins de 10 % des élèves (de la 7e à la 12e année) ont utilisé des produits de vapotage (cigarette électronique seulement) dans les derniers 30 jours. <i>Indicateur du CIC :</i> 3.2.1 Prévalence du vapotage chez les jeunes.</p> <p><i>Ambition du CIC :</i> 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 85 % des projets terminés ont été résumés en documents d'information et distribués aux parties internes et externes concernées en 2023-2024.</p> <p>Notes: En 2023-2024, 100 % des projets de recherche et de surveillance terminés ont été résumés en documents d'information, et 85 % d'entre eux ont été distribués. Les 15 % restants des documents d'information (pour 2 des 13 projets de recherche et de surveillance terminés) devraient être publiés en 2024-2025. Les données ont servi de base de données probantes pour appuyer le contenu Web de SC, les campagnes de marketing et les avis scientifiques sur les initiatives stratégiques et réglementaires. Certains résumés ont été diffusés à l'extérieur, affichés sur les pages Web de SC, distribués aux intervenants, présentés lors de conférences, publiés dans des revues.</p>
--	--	---	--	---

			<p><i>Cible du CIC</i> : D'ici 2035, moins de 5 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus fument la cigarette.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : Prévalence de la consommation de cigarettes.</p> <p><i>Cibles du CMI</i> :</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.</p> <p>3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.</p>	
--	--	--	--	--

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>La Stratégie en matière de saine alimentation du Canada vise à améliorer l'environnement alimentaire au Canada pour aider la population à faire des choix sains plus facilement. La stratégie est composée d'initiatives complémentaires visant à : améliorer l'information sur la saine alimentation, améliorer la qualité nutritionnelle des aliments, protéger les populations vulnérables et soutenir une meilleure offre d'aliments nutritifs de même qu'un meilleur accès à celle-ci.</p> <p>Santé Canada met en œuvre des stratégies pour montrer aux Canadiens comment utiliser le Guide alimentaire canadien et appliquer les recommandations du guide alimentaire dans leurs vies quotidiennes. Ces stratégies comprennent une campagne de marketing social, adressée aux jeunes et aux jeunes adultes de populations à faibles revenus et issus de la diversité culturelle, qui a été créée pour les aider à acquérir des compétences alimentaires, notamment en lien avec l'utilisation de recettes</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 3.1 Les Canadiens adoptent des comportements sains</p> <p>Cible du CIC : D'ici le 31 mars 2024, 30 % des Canadiens déclarent consommer des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour</p> <p>Cible du CMI :</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p>	<p>Santé Canada a continué d'aider les gens à appliquer les recommandations du guide alimentaire dans leur vie quotidienne en mettant particulièrement l'accent sur les « populations difficiles à atteindre », comme les enfants et les jeunes et les nouveaux arrivants au Canada. Santé Canada a travaillé à cet objectif au cours de l'exercice 2023-2024 en faisant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser de nouveaux contenus en ligne pour soutenir une alimentation saine, y compris une fiche d'information sur « Comment utiliser les étiquettes des aliments »; des vidéos sur les « boissons sucrées » encourageant les adolescents à faire de l'eau leur boisson de choix; de nouveaux articles sur les compétences culinaires pour offrir des conseils pertinents et pratiques sur la façon de manger sainement (comme la planification des repas à l'aide de restes); et de nouvelles recettes adaptées aux enfants dans

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>pour préparer des collations et des repas sains. De plus, un bulletin d'information électronique mensuel mettra l'accent sur les populations « difficiles à atteindre », notamment les nouveaux arrivants au Canada.</p>		<p>la Cuisine du guide alimentaire, qui donnent des conseils sur la manière de faire participer les enfants à la préparation des aliments.</p> <ul style="list-style-type: none"> Distribuer le bulletin électronique mensuel de Santé Canada, qui comprenait des thèmes comme « faire une épicerie saine en respectant son budget », « les aliments de base à garder sous la main » et « la culture et les traditions alimentaires dans le cadre d'une alimentation saine ». Avec une augmentation d'environ 5 000 abonnés au cours de l'exercice 2023-2024, le bulletin est maintenant distribué à plus de 70 000 lecteurs mensuels. <p>Continuer à promouvoir les langues disponibles pour le Guide alimentaire en bref afin de le rendre plus accessible et plus facile à comprendre pour les personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Au cours de l'exercice, Santé Canada a augmenté le nombre de langues disponibles pour le Guide alimentaire en bref, qui est passé de 31 à 32.</p>
<p>Par le biais des Accords bilatéraux sur les Services de soins à domicile et de soins communautaires et services en santé mentale et toxicomanie avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, Santé Canada continue de renforcer l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire, ce qui réduit le recours à une infrastructure hospitalière plus coûteuse. Ces accords fournissent également un financement pour que les provinces et les territoires renforcent l'accès aux services de soins communautaires en santé mentale et en toxicomanie, et ce en mettant l'accent sur l'intégration de services aux soins primaires et en élargissant les services destinés aux enfants, aux jeunes ainsi qu'aux cas complexes.</p> <p>On renforce ces travaux en établissant et en appliquant des normes en matière de soins de longue durée pour veiller à ce que les personnes âgées et autres personnes prises en charge vivent dans des conditions sécuritaires et dignes. De la même manière, l'élaboration de normes nationales en matière de services de santé mentale et de toxicomanie, en collaboration avec des partenaires et intervenants clés, assureront l'utilisation d'outils fondés sur les données probantes pour aider à garantir que les services respectent un niveau de soins constant et tiennent compte d'une grande diversité de besoins. Les normes aideront également à faire progresser l'équité dans la</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 3.7 Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes Cible du CIC : Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé mentale comme très bonne ou excellente</p> <p>Ambition du CIC : 3.12 Le Canada prévient les causes de décès prématurés Cible du CIC : Diminution d'une année à l'autre de l'incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants</p> <p>Cibles du CMI : 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool</p>	<p>Entente bilatérale avec les provinces et les territoires Dans le cadre de l'engagement de 11 milliards de dollars sur 10 ans (de 2017-2018 à 2026-2027) à investir dans les soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que dans les services de santé mentale et de toxicomanie, le gouvernement fédéral a signé des accords bilatéraux sur les services de soins à domicile, de soins communautaires, de soins en santé mentale et de lutte contre les dépendances avec les provinces et les territoires, couvrant les six premières années de financement.</p> <p>Le financement restant a été intégré dans deux nouvelles ententes bilatérales dans le cadre du Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens annoncé en février 2023. Le financement restant pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances a été ajouté aux Accords bilatéraux pour travailler ensemble, qui comprennent également 25 milliards de dollars sur 10 ans (de 2023-2024 à 2032-2033) pour appuyer l'accès aux services de santé familiale, y compris dans les régions rurales et éloignées, les travailleurs de la santé et la réduction des arriérés pour les services de santé, comme les chirurgies et le diagnostic, un meilleur accès à des services de qualité en santé mentale et en toxicomanie et un système de soins de santé modernisé. Les accords pour vieillir dans la</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>prestation de services de qualité supérieure en santé mentale et en toxicomanie pour des populations issues de la diversité qui sont confrontées à des obstacles aux soins.</p> <p>Le portail Espace mieux-être Canada contribue à faire progresser l'accès équitable des Canadiens à des soins de qualité en santé mentale et en toxicomanie par l'intermédiaire d'un soutien et de services en santé mentale et en toxicomanie auxquels on peut accéder facilement et gratuitement en ligne, par téléphone ou par message texte. Il appuie notamment les populations confrontées à des obstacles en matière de soins, y compris les personnes isolées ou vivant dans des régions éloignées.</p>		<p>dignité donnent accès au financement restant des soins à domicile et en milieu communautaire ainsi qu'à 3 milliards de dollars sur cinq ans (de 2023-2024 à 2027-2028) pour les soins de longue durée.</p> <p>Les résultats des activités entreprises par les provinces et les territoires en vertu de ces ententes en 2023-2024 pour soutenir les soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que les services de santé mentale et de toxicomanie comprennent ce qui suit :</p> <p><u>Amélioration de l'accès aux soins à domicile et dans la collectivité et amélioration des normes en matière de soins de longue durée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargir les services de soins à domicile et de soins communautaires afin de mieux répondre aux besoins des aînés et de réduire les pressions exercées sur les hôpitaux et les services d'urgence. • Renforcer la pertinence, la sécurité et la qualité des soins de longue durée en permettant des normes de soins cohérentes et appropriées et en assurant la surveillance des services de soins de longue durée. • Renforcer la main-d'œuvre en soins de longue durée en recrutant et en formant plus de travailleurs pour réduire les temps d'attente, améliorer la prestation des services et soutenir les soins de démence. <p><u>Accès élargi aux services communautaires de santé mentale et de lutte contre la dépendance, y compris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'accès aux services communautaires en santé mentale et en toxicomanie pour les enfants et les jeunes (âgés de 10 à 25 ans), en reconnaissant l'efficacité des interventions précoces pour traiter les troubles de santé mentale légers à modérés. • Diffuser des modèles de soins de santé mentale communautaires fondés sur des données probantes et des interventions adaptées à la culture qui sont intégrés aux services de santé primaires; • Accroître la disponibilité des services communautaires intégrés de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie pour les personnes ayant des besoins complexes en matière de services de santé; et • Accès à des services de santé mentale, de consommation de substances et de dépendance de qualité, équitables et en temps voulu, afin de favoriser le bien-être des Canadiens.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Pour évaluer les progrès, les administrations fournissent des données sur un ensemble d'indicateurs communs à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), qui sont rendus publics par l'ICIS sur ses pages Web Priorités partagées en matière de santé et Le pouls des soins de santé : un aperçu de la situation au Canada, 2023.</p> <p><u>Des mesures supplémentaires de soutien à l'accès élargi aux services communautaires de santé mentale et de lutte contre la dépendance comprenaient :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services intégrés pour les jeunes (SIJ) – Santé Canada a continué de collaborer avec les provinces et les territoires, les communautés autochtones et les intervenants pour élaborer et élargir les SIJ, qui offrent un « guichet unique » pour une série intégrée de services pour les jeunes de la collectivité, qui peut comprendre le soutien par les pairs, le soutien en santé mentale et en soins primaires et le counseling en emploi, ainsi que le soutien à la navigation dans ces systèmes de soins. • En 2023-2024, un total de 92 centres de SIJ étaient en service et 51 autres étaient en cours d'élaboration. Plus loin, grâce aux ententes bilatérales <i>Travailler ensemble</i>, certaines provinces et certains territoires se sont engagés à accroître davantage le nombre de sites de SIJ dans leur territoire de compétence. Les SIJ transforment les services de santé mentale et de toxicomanie offerts aux jeunes dans les collectivités du Canada et aident les jeunes à avoir un accès équitable à la gamme de services dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin. Les SIJ ont rejoint des jeunes qui sont souvent victimes d'inégalités en matière de santé, 26 à 38 % d'entre eux se déclarant membres d'une minorité visible, 8 à 14 % comme Autochtones et 30 à 40 % comme 2ELGBTQ+. • Normes des services de santé : En 2023-2024, Santé Canada a poursuivi son partenariat avec le Conseil canadien des normes (CCN) afin de coordonner l'élaboration de lignes directrices et de ressources pour les services de santé concernant la santé mentale et la consommation de substances (SMCS) dans six domaines prioritaires : 1) Intégration de la SMCS dans les soins primaires; 2) Applications numériques de la SMCS; 3) SIJ; 4) Services intégrés de la SMCS; 5) Centres de traitement de la toxicomanie – Gestion du

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>retrait; 6) Main-d’œuvre de la consommation de substances – Compétences des prescripteurs pour les fournisseurs de services autres que dans le domaine de la toxicomanie. Ces lignes directrices et ces ressources constituent une étape fondamentale vers l’élaboration et la mise en œuvre de normes nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces lignes directrices et ces ressources favoriseront l’accessibilité, l’équité en matière de santé et la réduction de la stigmatisation et la prestation de soins de santé en matière de santé mentale et de consommation de substances (SMCS) de qualité et sécuritaires sur le plan culturel aux Canadiens. En mars 2024, les six produits ont été achevés. <p>Espace mieux-être Canada Espace mieux-être Canada faisait (EMC) partie d’une gamme de mesures exceptionnelles prises par le gouvernement du Canada pour faire face à la pandémie de COVID-19 et a été mis en place pour combler un besoin urgent de soutien alors que de nombreux Canadiens n’avaient nulle part vers où se tourner. En 2023-2024, le portail EMC a continué de fournir des services au cours de sa dernière année d’exploitation. Chaque mois, environ 100 000 personnes de partout au Canada ont eu accès à des ressources gratuites, à des services de counseling et à des services de soutien par textos, à l’endroit et au moment où elles avaient besoin d’aide. Entre avril 2020 et le 3 avril 2024, plus de 4,38 millions de personnes dans toutes les provinces et tous les territoires ont accédé au portail dans plus de 12,06 millions de séances Web. L’application complémentaire du portail Mieux-être, lancée en janvier 2022, a été téléchargée plus de 60 000 fois.</p>
<p>Le gouvernement du Canada a introduit la première prestation dentaire nationale du Canada pour améliorer l’accès aux soins dentaires pour les enfants de moins de 12 ans, car la santé orale est un facteur de contribution important à la santé et au bien-être globaux. Il a en outre été prouvé que des facteurs socio-économiques tels que le revenu, le niveau de scolarité et l’emploi sont des déterminants de la santé orale.</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 3 Les Canadiens ont des vies saines et satisfaisantes</p> <p>Cible du CMI : 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d’une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d’un coût abordable</p>	<p>La Prestation dentaire canadienne (PDC) aide à couvrir les coûts des soins de santé buccodentaire pour les enfants admissibles de moins de 12 ans issus de familles à faible et moyen revenu au Canada, ce qui élimine les obstacles financiers à l’accès aux soins dentaires. Cela permet aux parents et aux tuteurs qui n’ont pas d’assurance dentaire pour leurs enfants qui, autrement, n’auraient pas pu avoir accès aux services de soins dentaires, de payer les soins dentaires de leurs enfants. Environ 431 000 enfants ont bénéficié de la PDC au 31 mars 2024.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		Le programme a été lancé le 1 ^{er} décembre 2022 et a continué de soutenir les familles avec enfants jusqu'au 30 juin 2024. En juin 2024, les parents et les soignants pouvaient demander le Régime canadien de soins dentaires pour les enfants de moins de 18 ans.
<p>La Stratégie canadienne sur le tabac vise à aider les fumeurs canadiens à renoncer au tabac ou à réduire les effets nocifs de leur dépendance à la nicotine, ainsi qu'à protéger les jeunes et les non-fumeurs des dangers du tabagisme pour la santé.</p> <p>Santé Canada continue de soutenir des organisations à l'échelle communautaire, régionale et nationale par l'intermédiaire du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances en renforçant l'éducation et la sensibilisation du public à l'usage du tabac et des produits de vapotage dans le cadre de projets visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer les Canadiens au sujet des interventions d'abandon du tabac pour les personnes qui fument et les jeunes qui vapotent; • encourager et soutenir les tentatives d'abandon du tabac; et, • combler les manques d'information ou de connaissances, par exemple, sur les effets du vapotage sur la santé. <p>Santé Canada contribuera également à renforcer l'application à l'échelle mondiale de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) grâce à son rôle de coordonnateur régional pour les Amériques à la Conférence des Parties sur la CCLAT.</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 3.2 Les Canadiens adoptent des comportements sains Cible du CIC : D'ici 2023, moins de 10 % des élèves (de la 7^e à la 12^e année) ont utilisé des produits de vapotage (cigarette électronique seulement) au cours des 30 derniers jours</p> <p>Ambition du CIC : 3.13 Le Canada prévient les causes de décès prématurés Cible du CIC : D'ici 2035, moins de 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette</p> <p>Cibles du CMI : 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être 3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac</p>	<p>En 2023-2024, Santé Canada a versé près de 3,5 millions de dollars dans le cadre de son Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS) pour promouvoir 5 projets axés sur la prévention, la protection ou l'abandon du tabac et des produits de vapotage. Les projets ont informé les Canadiens au sujet des méfaits et des risques liés à l'utilisation du tabac et des produits de vapotage, y compris ceux qui conçoivent des interventions d'abandon du tabac pour les personnes qui fument et les jeunes qui vapotent.</p> <p>Santé Canada a continué de contribuer à l'échelle internationale à la lutte antitabac et une délégation a participé à la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en février 2024 à Panama. À titre de coordonnateur régional pour les Amériques, le Canada (Santé Canada) représente la région dans les discussions avec le Secrétariat de la Convention de la CCLAT de l'OMS, facilite les consultations avec les Parties et sert de canal d'échange d'informations sur les efforts de mise en œuvre de la CCLAT aux niveaux régional et mondial.</p>
<p>La Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances incorpore une approche globale, collaborative, humaniste et fondée sur les données probantes à la politique en matière de drogues dans le but de prévenir et d'atténuer les conséquences néfastes qu'entraîne la consommation de drogues et de substances par le biais d'initiatives qui touchent la prévention de la consommation de substances, la réduction des méfaits et le traitement.</p> <p>Santé Canada continue de moderniser les politiques et procédures opérationnelles gouvernant les services et sites de consommation supervisée, afin d'aider les personnes les plus vulnérables et touchées par la crise des surdoses, notamment :</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 3.4 Les Canadiens adoptent des comportements sains (prévalence de la consommation abusive d'alcool).</p> <p>Ambition du CIC : 3.12 Le Canada prévient les causes de décès prématurés Cible du CIC : Diminution d'une année à l'autre de l'incidence des méfaits associés aux surdoses d'opioïdes et de stimulants</p> <p>Cible du CMI : 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.</p>	<p>Le Canada connaît un taux sans précédent et incessant de décès et de méfaits causés par des surdoses, en grande partie en raison de l'approvisionnement en drogues illégales toxiques qui continue de s'aggraver depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les sites de consommation supervisés continuent d'être utilisés partout au Canada, ce qui a montré qu'ils aident à sauver des vies, à mettre les gens en contact avec les services sociaux et à servir de voies d'accès au traitement.</p> <p>La Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDAS), renouvelée dans le budget de 2023, a reçu 358,6 millions de dollars sur cinq ans (de 2023-2024 à 2027-2028) pour mettre l'accent sur un</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<ul style="list-style-type: none"> en établissant des sites temporaires de prévention des surdoses pour protéger les gens contre les surdoses; et en mettant en place d'autres activités de réduction des méfaits (vérification des drogues/supervision virtuelle de la consommation de drogue) pour prévenir les surdoses et les décès liés aux surdoses. <p>Santé Canada continue de soutenir des organisations à l'échelle communautaire, régionale et nationale pour améliorer l'accès aux services de prévention, de réduction des méfaits et de traitement, à la distribution de naloxone et à la formation sur son usage, ainsi qu'à l'approvisionnement sécuritaire d'opioïdes délivrés sur ordonnance.</p> <p>L'accent sera mis particulièrement sur les populations prioritaires (enfants et jeunes, hommes âgés de 20 à 60 ans travaillant dans les métiers, Autochtones, Canadiens noirs et autres groupes racialisés, etc.) et une perspective d'équité sera appliquée aux données et aux politiques.</p>		<p>continuum complet de services de santé et de soutien, fondés sur des données probantes, allant de la prévention à la réduction des méfaits jusqu'au traitement et au rétablissement. La SCDAS renouvelée a également continué d'appuyer les efforts visant à lutter contre la production et le trafic illicites, en mettant l'accent sur le crime organisé, en plus de poursuivre la surveillance et la recherche afin d'appuyer des solutions novatrices pour faire face aux dommages et aux décès causés par la drogue. Cela incluait la collecte, l'analyse et la diffusion de données désagrégées pour soutenir une prise de décision éclairée axée sur l'équité.</p> <p>La SCDAS renouvelée a introduit le principe d'équité, de même que la compassion, la collaboration et l'exhaustivité pour guider les actions fédérales visant à résoudre la crise des surdoses et les facteurs complexes qui contribuent aux méfaits causés par les substances, notamment la santé mentale, le logement, l'insécurité économique et la douleur chronique.</p> <p>En 2023-2024, Santé Canada a continué à soutenir l'accès à des mesures de réduction des risques fondées sur des données probantes pour aider les personnes les plus vulnérables et les plus touchées par la crise des surdoses, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> améliorer l'accès aux services de contrôle de la naloxone et des médicaments publier des statistiques et des données d'indicateurs clés à l'aide d'un nouveau tableau de bord sur les sites de consommation supervisés et d'une carte interactive. <p>Santé Canada a continué d'appuyer les organismes aux échelons communautaire, régional et national au moyen du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS). En 2023-2024, Santé Canada a investi plus de 135 millions de dollars dans 254 projets axés sur la prévention de la consommation de substances, la réduction des méfaits et le traitement en ce qui concerne les opioïdes, les stimulants, le cannabis, l'alcool, le tabac et les produits de vapotage.</p>



OBJECTIF 6 : ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

Le contexte de la SFDD :

Environ 20 % des ressources mondiales en eau douce se trouvent au Canada, dont 7 % de l'eau douce renouvelable de la planète, ce qui fait de l'eau douce l'une des ressources les plus précieuses du Canada. La protection des ressources en eau exige une collaboration et un partenariat avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités, les offices de protection de la nature et d'autres gouvernements et organisations.

Santé Canada soutient l'accès à de l'eau potable et à des eaux utilisées à des fins récréatives propres grâce à l'élaboration, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada et des Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada. Ces recommandations établissent les concentrations maximales acceptables de contaminants dans l'eau potable et les valeurs nécessitant que des mesures soient prises concernant les eaux utilisées à des fins récréatives. L'ensemble des administrations se servent de ces recommandations pour définir leurs propres règlements et exigences.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable</p> <p>Travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, qui fixent les concentrations maximales acceptables de certains contaminants dans l'eau potable. Toutes les provinces et tous les territoires utilisent les recommandations comme base de leurs règlements et de leurs exigences en matière de qualité et de salubrité de l'eau potable, ce qui permet aux Canadiens de bénéficier de décisions fondées sur des données probantes concernant l'eau douce du Canada.</p>	<p>Élaborer et/ou mettre à jour des recommandations et des documents d'orientation sur la qualité de l'eau potable et des eaux utilisées à des fins récréatives axés sur la santé, en collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.</p> <p>Programme : Qualité de l'eau</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des recommandations et des documents d'orientation finaux prévus en matière de qualité de l'eau publiés dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> ainsi qu'en ligne</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'atteinte de l'objectif 6 de la SFDD - Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens grâce à la mise en œuvre, en collaboration avec d'autres ministères, des organismes fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux, des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Ces recommandations sont publiées dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> et en ligne, et sont utilisées par toutes les administrations au Canada comme référence pour établir leurs propres exigences en matière d'eau potable et d'eaux utilisées à des fins récréatives.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la façon dont ces initiatives contribuent à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Cibles ou ambitions: <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens ont accès à l'eau potable et à l'utiliser de manière durable. <i>Cibles du CMI :</i> 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des recommandations et des documents d'orientation finaux prévus en matière de qualité de l'eau ont été publiés dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> ainsi qu'en ligne en 2023-2024.</p> <p>Notes: Quatre lignes directrices et documents d'orientation finaux sur la qualité de l'eau ont été publiés.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 6 – Eau propre et assainissement

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Programme de la qualité de l'eau de Santé Canada élabore et met à jour les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada et les Recommandations pour la qualité de l'eau à des fins récréatives au Canada, en partenariat avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, afin qu'elles soient utilisées par toutes les administrations au Canada aux fins de l'élaboration de leurs propres règlements et exigences.</p> <p>Santé Canada participe au Comité de gestion stratégique de l'eau dans les réserves, ce qui constitue une occasion essentielle d'engagement significatif entre l'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement fédéral. Le comité offre un forum de discussion et des mesures stratégiques conjointes sur l'eau potable salubre ainsi qu'une gestion efficace des eaux usées dans les communautés des Premières Nations au sud du 60^e parallèle.</p> <p>Santé Canada travaille également avec Services aux Autochtones Canada pour échanger avec des organismes des Premières Nations dans le cadre des processus de hiérarchisation et d'examen des recommandations sur l'eau potable.</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 6.2 Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable</p> <p>Cibles du CMI :</p> <p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p> <p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p>	<p>En 2023-2024, le Programme de la qualité de l'eau a continué l'élaboration des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada et des Recommandations pour la qualité de l'eau à des fins récréatives au Canada, en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, afin qu'elles soient utilisées par toutes les administrations au Canada aux fins de l'élaboration de leurs propres règlements et exigences. Lorsque des données sont disponibles, les paramètres de santé utilisés pour établir ces niveaux de recommandation sont souvent choisis pour protéger les personnes qui peuvent être plus sensibles, comme les nourrissons, les femmes enceintes et les personnes enceintes.</p> <p>En 2023-2024, Santé Canada a publié 8 lignes directrices finales ou ébauches sur l'eau potable et des documents d'orientation. Les lignes directrices comprennent des renseignements sur la santé, le traitement et l'échantillonnage, et établissent les concentrations maximales acceptables pour les substances présentes dans l'eau potable, comme l'antimoine, le fer, les agents pathogènes microbiologiques et les dangers biologiques,</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Les efforts internationaux de Santé Canada visant à soutenir les initiatives de santé mondiale pour améliorer la qualité de l'eau comprennent la prestation de conseils scientifiques et la participation à des recherches collaboratives dans le cadre de forums tels que le Centre national de collaboration de l'hygiène du milieu de l'OMS, l'Organisation panaméricaine de la santé, et l'Organisation de coopération et de développement économiques.</p>		<p>ainsi que des renseignements sur l'échantillonnage et l'analyse microbiologiques.</p> <p>Le Programme de la qualité de l'eau participe activement au Comité de gestion stratégique de l'eau dans les réserves. Ce comité réunit l'Assemblée des Premières Nations (APN), Services aux Autochtones Canada, Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour discuter des enjeux qui touchent la gestion de l'eau dans les réserves. Santé Canada a dirigé les discussions sur les lignes directrices proposées pour la qualité de l'eau potable pour les personnes vivant au Canada et a fourni des mises à jour au Symposium annuel sur l'eau de l'APN, y compris la réponse aux questions de l'APN sur l'objectif proposé sur les substances perfluoroalkyliques (SPFA) et les lignes directrices sur le fer et les paramètres opérationnels.</p> <p>Le Programme de la qualité de l'eau a continué d'appuyer Services aux Autochtones Canada en fournissant des conseils scientifiques (y compris des valeurs préliminaires dans l'eau potable, qui établissent des valeurs sûres pour les substances présentes dans l'eau potable lorsqu'aucune ligne directrice n'est disponible) afin de protéger la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations et de veiller à ce que ses communications sur la qualité de l'eau potable avec les Premières Nations reflètent les avis et les données scientifiques les plus récents de SC.</p> <p>En tant que Centre de collaboration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 2023-2024, le Programme de qualité de l'eau a offert une expertise scientifique et des conseils pour les travaux de l'OMS, au besoin. Cela comprenait, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir un soutien technique à l'OMS sur diverses questions liées à l'eau potable, y compris le bore, le nitrate, les SPFA, les métabolites de pesticides et les fiches de renseignements sur les microbes; • contribuer à la planification d'une réunion du Réseau international des organismes de réglementation des eaux de boisson et de l'assainissement de l'OMS (RegNet); • participer activement, à titre de membre votant, à plusieurs comités des normes qui traitent des exigences en matière de santé dans les normes canado-américaines pour les produits liés à l'eau potable (comme les raccords de plomberie et les normes de la NSF pour les systèmes de traitement de l'eau).



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD :

La *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (la *Loi*) est entrée en vigueur en juin 2021 et prévoit trois obligations juridiques, toutes devant être exécutées en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. L'une de ces trois obligations juridiques est de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour assurer la cohérence des lois fédérales avec la Déclaration (article 5). À des fins d'orientation provisoire, le Ministère de la Justice a fourni un guide à l'appui de l'article 5 sur la façon de mener une analyse des initiatives relatives aux droits et aux intérêts des peuples autochtones.

Dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, Santé Canada a adapté le guide du Ministère de la Justice pour analyser les nouvelles initiatives, y compris les lois et les règlements. Ce guide adapté permet aux employés d'analyser les initiatives pour en assurer la cohérence avec la Déclaration des Nations Unies et déterminer la profondeur de la « consultation et de la coopération » avec les peuples autochtones. Santé Canada assure ainsi un suivi des initiatives qui appuient la mise en œuvre de la *Loi*.

En 2022, Santé Canada a établi un nouveau [Programme de lutte contre le racisme et la discrimination dans les systèmes de santé du Canada](#) afin de favoriser des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination. Le programme a fourni un financement sous forme de contribution pour 27 projets qui répondaient aux priorités actuelles et émergentes liées à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques dans le système de santé du Canada d'une manière qui a été éclairée par l'expérience vécue des communautés autochtones, racialisées et marginalisées. Cela comprenait le soutien d'activités telles que l'élaboration d'une formation sur la lutte contre le racisme et la discrimination, d'outils et de ressources pour les professionnels de la santé, ainsi que l'élaboration de normes et de lignes directrices pour la sécurité culturelle. Le programme a également appuyé le développement de la capacité des organisations autochtones à s'engager dans leurs priorités en matière de santé.

Santé Canada reconnaît que les fonctionnaires sont dans une position unique pour contribuer à l'établissement de relations respectueuses avec les Autochtones du Canada. Les employés du Ministère ont accès à une série de cours pour accroître leurs compétences culturelles et leur connaissance des enjeux liés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Dans le cadre de l'engagement de Santé Canada à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, le Ministère s'apprête à mettre en œuvre une politique en matière de compétences culturelles autochtones pour les employés de Santé Canada. Cette politique aidera les employés de Santé Canada à acquérir des connaissances et des compétences culturelles autochtones afin de collaborer efficacement et de façon significative avec les Autochtones et de créer des politiques et des programmes culturellement sécuritaires. Bien que le Programme de lutte contre le racisme et la discrimination prenne fin

en 2024, Santé Canada demeure engagé à favoriser des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination, où les peuples autochtones se sentent respectés et en sécurité, et continuera de remplir son mandat d'aider tous les Canadiens à maintenir et améliorer leur santé.

Afin de veiller à ce qu'une perspective autochtone soit intégrée aux programmes et aux politiques de Santé Canada, le Ministère redouble d'efforts pour recruter des candidats autochtones. À l'aide d'un modèle élaboré conjointement avec le Réseau des employés autochtones de Santé Canada et de concert avec la navigatrice de carrière autochtone nouvellement désignée, l'équipe de recrutement autochtone vise à attirer des talents autochtones et à mettre à la disposition des gestionnaires pour parvenir à une main-d'œuvre représentative et au-delà en fournissant un bassin de candidats autochtones aux responsables du recrutement.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</p> <p>Le gouvernement du Canada s'efforcera de mettre en œuvre la Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Les organisations fédérales soutiendront et mettront en œuvre les mesures identifiées dans le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies conformément à leurs propres mandats et aux orientations fournies par le Secrétariat de mise en œuvre de la Loi sur</p>	<p>Consulter les populations autochtones et coopérer avec elles dans le cadre de l'élaboration de lois et de règlements nouveaux ou modifiés.</p> <p>Programme : Personnes et communautés en bonne santé</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de lois et de règlements nouveaux ou modifiés qui intégraient la consultation et la coopération avec les populations autochtones</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 90 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 10 de la SFDD – Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités, et à l'objectif de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies en assurant la prise des mesures nécessaires pour garantir que les lois du Canada sont conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 75 % de lois et de règlements nouveaux ou modifiés qui intégraient la consultation et la coopération avec les populations autochtones en 2023-2024.</p> <p>Notes: Trois initiatives législatives sur quatre ont été incluses dans ce cycle de rapports. Dans le cadre de l'approche en matière de réconciliation de Santé Canada et en conformité avec les lignes directrices prévues sur l'évaluation de l'uniformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), des travaux sont en cours pour</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.			<i>Cible du CMI : 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</i>	surveiller et faire le suivi de la participation à diverses initiatives de législatives et réglementaires.
	<p>Participer aux cours offerts par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) pour accroître les compétences culturelles des fonctionnaires et les sensibiliser aux enjeux liés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi qu'au rôle et aux responsabilités du gouvernement du Canada envers ces peuples.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des employés de Santé Canada qui ont suivi les cours de l'EFPC à l'appui de la réconciliation et de la compétence culturelle.</p> <p>Point de départ : 40 % au 31 mars 2023 (selon les données de l'EFPC)</p> <p>Cible : Augmentation annuelle d'une année à l'autre</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 10 de la SFDD – Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour lutter contre les inégalités, et à l'objectif de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> en garantissant que les fonctionnaires de Santé Canada en apprennent davantage sur l'histoire, le patrimoine, les cultures et les droits des Autochtones, ainsi que sur la façon dont les perspectives autochtones peuvent contribuer à l'élaboration des politiques.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Cible du CMI : 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur: Au 31 mars 2024, 52,6 % des employés de Santé Canada ont suivi les cours de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) à l'appui de la réconciliation et de la compétence culturelle.</p> <p>Notes: Les résultats sont le taux moyen d'achèvement des 5 cours de la série sur les questions autochtones.</p>



OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Contexte de la SFDD :

L'amélioration de la qualité de l'air est un élément important de la viabilité des villes et des collectivités. Les minorités visibles et les populations immigrantes vivant dans les plus grandes villes du Canada sont plus particulièrement exposées aux polluants atmosphériques. Le coût économique total de tous les effets sur la santé attribués à la pollution atmosphérique est estimé à 129 milliards de dollars par an en raison notamment des coûts médicaux et de la perte de productivité au travail.

Santé Canada appuie l'amélioration continue de la qualité de l'air par l'entremise du Système de gestion de la qualité de l'air, lequel est la pierre angulaire de l'approche du Canada en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Elle comprend les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA), lesquelles fixent des objectifs sanitaires et environnementaux pour les concentrations dans l'air extérieur de quatre polluants : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules fines et l'ozone troposphérique. Les activités de sensibilisation et les outils de protection de la santé, comme la cote air santé (CAS), sont conçus pour aider les Canadiens à prendre des décisions pour protéger leur santé en limitant l'exposition à court terme à la pollution atmosphérique et en adaptant leur niveau d'activité en cas d'augmentation de la pollution atmosphérique. Santé Canada collabore également avec d'autres ministères fédéraux et d'autres pays pour lutter contre la pollution atmosphérique qui provient de l'extérieur des frontières du Canada. Par exemple, des accords internationaux comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et le Protocole de Göteborg aident le Canada à améliorer la qualité de l'air en s'attaquant aux polluants provenant de l'extérieur de ses frontières qui ont une incidence sur la qualité de l'air au Canada.

Thème de la cible : Qualité de l'air

Cible : Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, le faisant passer de 60 % en 2005 à 85 % en 2030 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre de la Santé)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Collaborer avec les partenaires aux questions de la pollution de l'air</p> <p>Travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants pour élaborer et mettre à jour régulièrement les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant ainsi que les outils et les orientations connexes.</p>	<p>Utiliser des données scientifiques sur les répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé pour orienter les mesures qui améliorent la qualité de l'air intérieur et extérieur.</p> <p>Programme : Qualité de l'air</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'évaluations, de documents d'orientation, de lignes directrices et de normes en matière de qualité de l'air du gouvernement fédéral qui sont prévus et publiés ou diffusés à l'externe, et qui concernent la qualité de l'air à l'extérieur et à l'intérieur</p> <p>Point de départ : 80 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 85 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès au logement abordable, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada et à l'objectif de qualité de l'air en s'appuyant sur les activités scientifiques et de sensibilisation de Santé Canada pour orienter les mesures qui améliorent la qualité de l'air. Par exemple, les NCQAA sont des cibles de qualité de l'air extérieur fondées sur des objectifs en matière de santé et d'environnement. Elles</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des évaluations, des documents d'orientation, des lignes directrices et des normes en matière de qualité de l'air du gouvernement fédéral qui étaient prévus ont été publiés ou diffusés à l'externe, et qui concernent la qualité de l'air à l'extérieur et à l'intérieur en 2023-2024.</p> <p>Notes: Quatre documents relevant du champ d'application de cet indicateur ont été publiés ou distribués à l'externe.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) révisées et mises à jour (c.-à-d. pour l'ozone et les particules fines [PM_{2,5}])</p> <p>Point de départ : 50 % en 2022-2023. Les mises à jour des normes NCQAA pour l'ozone ont été achevées en 2019.</p> <p>Cible : 100 % des NCQAA prévues d'ici le 31 décembre 2025</p>	<p>ont pour but d'encourager les mesures visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques nocifs, comme la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires, et, en fin de compte, d'améliorer la qualité de l'air partout au Canada. Santé Canada collabore avec les provinces, les territoires et les intervenants pour examiner et mettre à jour les NCQAA au besoin. Les travaux de Santé Canada orientent également les mesures visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les résidences, les immeubles de bureaux et les espaces publics.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. <i>Cible du CIC :</i> Augmenter le pourcentage des Canadiens vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont moins élevées ou égales aux normes, d'un pourcentage de 60 % en 2005 à 85 % en 2030.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2025-2026.</p> <p>Notes: Au 31 mars 2024, 50 % (1/2) des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) prévues ont été révisées et mises à jour.</p>

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Informers les Canadiens sur la qualité de l'air</p> <p>Aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur santé et l'environnement en leur fournissant de l'information actualisée et précise sur la qualité de l'air extérieur local et des stratégies pour améliorer la qualité de l'air intérieur.</p>	<p>Permettre aux citoyens canadiens d'accéder aux informations qui leur permettront de prendre des mesures pour réduire les effets de la pollution atmosphérique.</p> <p>Programme : Qualité de l'air</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'activités de transfert de connaissances* planifiées et achevées concernant les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments</p> <p>*Activités dans le cadre desquelles les connaissances sont transmises aux utilisateurs pour permettre leur application. Les activités de transfert et d'échange des connaissances peuvent être passives, comme les publications revues par les pairs, les présentations par affiches, les présentations dans le cadre de conférences et les brevets, ou actives, comme les réunions en personne, les ateliers interactifs, le réseautage, etc.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de personnes considérées comme sensibles*, touchées par les communications sur les risques de la CAS (cote air santé)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès au logement abordable, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada en s'appuyant sur les activités de sensibilisation pour accroître les connaissances et sensibiliser les gens aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé, et contribue à orienter les mesures prises par les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres décideurs pour améliorer la qualité de l'air. Les travaux menés dans le cadre de cette mesure ministérielle aident également les Canadiens à prendre des décisions sur la manière de protéger leur santé de la pollution de l'air extérieur grâce aux informations fournies par la CAS, notamment en limitant l'exposition à court terme à la pollution de l'air et en adaptant leur niveau d'activité lorsque les niveaux de pollution de l'air sont plus élevés.</p> <p>La CAS appuie également la Stratégie nationale du Canada pour le</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des activités de transfert de connaissances planifiées ont été achevées concernant les effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'air à l'intérieur et à l'extérieur en 2023-2024.</p> <p>Notes: Santé Canada a mené à bien 84 activités de transfert de connaissances liées aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé, soit 20 de plus que les 64 prévus.</p> <p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2025-2026.</p> <p>Notes: Au 31 mars 2024, 3 586 190 personnes considérées comme</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>*Les personnes considérées comme sensibles sont celles qui sont le plus à risque de subir les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, y compris les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, les enfants et les personnes âgées.</p> <p>Point de départ : 1 462 369 en 2022-2023</p> <p>Cible : 4 000 000 d'ici le 31 mars 2026</p>	<p>Programme 2030 en mettant l'accent sur les personnes qui sont considérées comme sensibles aux répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé et en leur fournissant des conseils sur la façon de protéger leur santé. Les <u>informations relatives à la CAS</u> sont mises à la disposition des écoles et du grand public et comprennent des messages de protection de la santé à l'intention des personnes à risque.</p>	<p>sensibles avaient été touchées par les communications sur les risques de la CAS (cote air santé).</p>
		<p>Performance Indicator: Percentage of Indicateur de rendement : Pourcentage de personnes considérées comme sensibles, atteintes par les communications sur les risques de la CAS qui modifient leur comportement les jours où la CAS est élevée pour éviter l'exposition aux polluants atmosphériques extérieurs</p> <p>Point de départ : 42 % en 2020-2021</p> <p>Cible : Plus de 42 % d'ici le 31 mars 2026</p>	<p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables.</p> <p><i>Cible du CIC :</i> Augmenter le pourcentage des Canadiens vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont moins élevées ou égales aux normes, d'un pourcentage de 60 % en 2005 à 85 % en 2030.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2025-2026.</p> <p>Notes: La recherche sur l'opinion publique qui sert de base à cet indicateur est menée tous les cinq ans. De nouveaux résultats sont attendus en 2025-2026.</p>
	<p>Fournir de l'information sur l'exposition au radon à l'intérieur des bâtiments.</p> <p>Programme : Radioprotection</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de personnes sondées au Canada qui connaissent le radon</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès à des logements abordables, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2024-2025.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Point de départ : 69 % en 2022-2023 (selon l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2021)</p> <p>Remarque : Les résultats de l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2023 seront disponibles en 2024-2025 (rapports tous les deux ans).</p> <p>Cible : 70 % d'ici le 31 mars 2025</p>	<p>des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada en sensibilisant la population aux effets du radon sur la santé. L'exposition à de fortes concentrations de ce gaz dans l'air intérieur accroît le risque de contracter le cancer du poumon. Chaque année en novembre, Santé Canada participe au Mois de sensibilisation au radon en travaillant avec ses partenaires pour sensibiliser et informer les Canadiens à l'égard des mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire leur risque d'exposition au radon.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>	<p>Notes: L'Enquête sur les ménages et l'environnement est menée tous les deux ans. De nouveaux résultats sont attendus en 2024-2025.</p> <p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2024-2025.</p> <p>Notes: L'Enquête sur les ménages et l'environnement est menée tous les deux ans. De nouveaux résultats sont attendus en 2024-2025.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des Canadiens sondés dont le logement a fait l'objet d'un test de dépistage du radon</p> <p>Point de départ : 9 % en 2022-2023 (selon l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2021)</p> <p>Remarque : Les résultats de l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 2023 seront disponibles en 2024-2025 (rapports tous les deux ans).</p> <p>Cible : 10 % d'ici le 31 mars 2026</p>		

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Effectuer des recherches sur les impacts de la pollution de l'air</p> <p>Soutenir la recherche qui permettra aux Canadiens et aux scientifiques de mieux comprendre les répercussions de la pollution de l'air sur les écosystèmes, la faune et la santé humaine.</p>	<p>Surveiller l'impact de la pollution atmosphérique sur la mortalité.</p> <p>Programme : Qualité de l'air</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de décès par année au Canada attribuables à la pollution atmosphérique (pour 100 000 habitants).</p> <p>Point de départ : 42 décès pour 100 000 habitants en 2020-2021</p> <p>Cible : Moins de 42 décès par an pour 100 000 habitants d'ici le 31 décembre 2029</p> <p>Remarque : Les résultats sont disponibles tous les trois ans. Les prochaines périodes de rapport sont 2023-2024, 2026-2027 et 2029-2030</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 11 de la SFDD – Améliorer l'accès à des logements abordables, assurer la qualité de l'air, des transports, des parcs et des espaces verts, ainsi que le patrimoine culturel au Canada en sensibilisant la population aux effets du radon sur la santé. L'exposition à de fortes concentrations de ce gaz dans l'air intérieur accroît le risque de contracter le cancer du poumon. Chaque année en novembre, Santé Canada participe au Mois de sensibilisation au radon en travaillant avec ses partenaires pour sensibiliser et informer les Canadiens à l'égard des mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire leur risque d'exposition au radon.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. <i>Cible du CMI :</i> 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2029-2030.</p> <p>Notes: Le résultat provisoire pour 2023-2024 a montré que 47 décès sur 100 000 habitants au Canada étaient attribuables à la pollution atmosphérique.</p>

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l’ODD 11 – Villes et communautés durables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Programme Qualité de l’air de Santé Canada soutient des mesures visant à améliorer la qualité de l’air et la santé de tous les Canadiens en menant des recherches sur l’exposition des Canadiens à la pollution atmosphérique et sur les effets sur la santé de cette dernière, en évaluant les risques pour la santé des polluants atmosphériques et des sources de polluants, ainsi qu’en analysant les bienfaits pour la santé des mesures d’amélioration de la qualité de l’air. Ces efforts permettent au Programme de contribuer aux mises à jour des Normes canadiennes de qualité de l’air ambiant, qui favorisent l’amélioration constante de la qualité de l’air à travers le pays.</p> <p>Santé Canada mène des recherches ciblées pour mieux comprendre les besoins des personnes touchées de façon disproportionnée par la pollution atmosphérique et y répondre, et œuvre à déterminer et évaluer les risques pour la santé par le biais de travaux scientifiques, de recherche et d’évaluation.</p> <p>Santé Canada collabore avec Environnement et Changement climatique Canada pour déterminer les domaines prioritaires pour les communautés autochtones sur le plan de la qualité de l’air, y compris en ce qui concerne une participation potentielle à des projets de surveillance et de gestion de la qualité de l’air fondés sur des études et consultations récentes. Cela comprend un projet visant à soutenir l’adoption à l’échelle communautaire d’interventions efficaces visant à atténuer les effets sur la santé de la fumée des incendies et du chauffage au bois qui concerne les communautés autochtones, rurales et éloignées.</p> <p>Voici les efforts internationaux de Santé Canada visant à soutenir des initiatives de santé mondiale à l’appui d’une amélioration de la qualité de l’air :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir des conseils scientifiques, participer à des projets de recherche collaborative, et partager des renseignements par l’intermédiaire du Centre national de collaboration de l’hygiène du milieu de l’OMS, de l’Organisation panaméricaine de la santé, et de l’Organisation de coopération et de développement économiques. 	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 11.3 Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables</p> <p>Cible du CIC : Augmenter le pourcentage de Canadiens vivant dans des zones où les concentrations des polluants atmosphériques sont moins élevées ou égales aux normes, d’un pourcentage de 60 % en 2005 à 85 % en 2030</p> <p>Cible du CMI : 11.6 D’ici 2030, réduire l’impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l’air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>	<p>En 2023-2024, le Programme Qualité de l’air a continué de soutenir les mesures visant à améliorer la qualité de l’air et la santé de tous les Canadiens, en menant des recherches sur l’exposition à la pollution atmosphérique et sur les effets sur la santé de cette dernière, en évaluant les risques pour la santé des polluants atmosphériques et des sources de polluants, ainsi qu’en analysant les bienfaits pour la santé des mesures d’amélioration de la qualité de l’air. Ces efforts permettent au Programme de contribuer aux mises à jour des Normes canadiennes de qualité de l’air ambiant, qui favorisent l’amélioration constante de la qualité de l’air à travers le pays. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Santé Canada a mis à jour le rapport sur les Impacts de la pollution atmosphérique sur la santé au Canada. Le rapport estime les mortalités et les morbidités prématurées et les valeurs monétisées associées de l’exposition à la pollution atmosphérique pour les Canadiens. La mortalité globale dans ce rapport est légèrement inférieure, 17 400, par rapport à la dernière estimation de 17 700 publiée en 2021. Santé Canada a publié le Projet de lignes directrices sur la qualité de l’air intérieur des résidences pour le benzène, qui comprend des limites d’exposition proposées et des mesures pour contrôler les sources afin de réduire l’exposition au benzène dans les maisons. <p>Le Programme Qualité de l’air a largement contribué à la recherche ciblée sur la pollution atmosphérique fondée sur la population en 2023-2024 pour aider à déterminer les populations qui pourraient être touchées de façon disproportionnée par la pollution atmosphérique. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les régions des villes canadiennes où la prévalence de l’identité autochtone et de faible revenu était plus élevée présentaient un taux plus élevé de mortalité attribuable à la pollution atmosphérique (Stieb et coll., 2023, Geohealth). Une étude a estimé que le fardeau de l’asthme chez les enfants était réduit en raison de l’atténuation des émissions industrielles au Québec (Liu et coll., 2023, Environ Res.).

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Examiner l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de prévision horaire de la pollution par des PM_{2.5} dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones a été mise au point en combinant le modèle de prédiction de la fumée des feux de forêt FireWork avec CanOSSEM (Canadian Optimized Statistical Smoke Exposure Mode). Un portail de communication des risques (SmoKE), qui intègre le savoir et les langues autochtones, est en cours d'élaboration pour héberger cette information. • La recherche visant à évaluer les impacts sur la santé humaine des changements de la qualité de l'air, ainsi que les bénéfices pour la santé découlant des activités de réduction des émissions, a utilisé l'Outil d'évaluation des bénéfices liés à la qualité de l'air (OEBQA), un outil de longue date mis au point par Santé Canada. • Santé Canada a également publié des résultats de recherche pour éclairer les mesures d'intervention visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations. <p>Pour appuyer les initiatives mondiales en santé, le Programme Qualité de l'air a offert une expertise scientifique en faisant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer le contenu pour un rapport de l'OMS sur l'évaluation de l'impact sur la santé et déterminer les domaines de collaboration pour un examen et des commentaires plus poussés à une réunion du groupe de travail sur la santé de l'OMS. • poursuivre l'examen de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte de la SFDD :

La transition vers une économie plus propre et plus circulaire, qui donne la priorité à la réduction de la consommation et des déchets, permet de réduire les effets négatifs sur l'environnement. Par exemple, les déchets plastiques et la pollution représentent un problème important au Canada. Plus de 3 millions de tonnes de plastique ont été jetées comme déchets au Canada en 2016. Près de 90 % ne sont ni recyclés ni récupérés, ce qui représente une perte économique de 7,8 milliards de dollars. La stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et son plan d'action visent à réduire les déchets de plastique et la pollution et à récupérer la valeur des plastiques, afin de faire progresser une économie circulaire pour les plastiques.

Santé Canada appuie ces efforts en collaborant avec des partenaires fédéraux pour lutter contre les déchets de plastique et la pollution, en évaluant les répercussions de la pollution par les plastiques sur la santé humaine, et en élaborant des outils de gestion des risques pour traiter les déchets de plastique et la pollution à différentes étapes du cycle de vie des articles fabriqués en plastique (p. ex. fabrication, importation, vente, utilisation et élimination). Dans le cadre de ses propres activités, Santé Canada interdit l'utilisation de plastiques à usage unique lors de réunions et d'événements, et le Ministère a élaboré une politique interne sur l'interdiction et le détournement des plastiques à usage unique, qui s'harmonise avec l'objectif du [Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#) qui a été publié en décembre 2022. Le Ministère a également mis en œuvre un programme de recyclage de l'équipement de protection individuelle (EPI) dans l'une de ses cliniques du Programme de santé au travail de la fonction publique. L'EPI usagé est stérilisé, décomposé en granulés et reçoit une seconde vie.

Les travaux de Santé Canada sur le Plan de gestion des produits chimiques, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et la réévaluation des pesticides par rapport aux normes sanitaires et environnementales actuelles appuient la gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques.

De plus, Santé Canada reconnaît la nécessité d'intégrer les principes de l'économie circulaire dans les activités ministérielles en tenant compte du cycle de vie complet de ses décisions d'achat et en relevant les possibilités de redimensionner le parc automobile ministériel et de soutenir la transition vers des véhicules zéro émission, ainsi que l'importance du suivi, de la surveillance et de l'établissement de rapports publics à l'égard du réacheminement des déchets, de la consommation d'électricité et de l'utilisation de

l'eau afin de cibler les possibilités de minimiser l'incidence de nos activités sur l'environnement. Il s'agit d'éléments clés de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, laquelle oriente la transition vers des activités gouvernementales carboneutres, résilientes et écologiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement</p> <p>Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.</p>	<p>Évaluer le flux des déchets pour éclairer les futures décisions et options visant à détourner les déchets d'exploitation des sites d'enfouissement.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des installations sous la garde de Santé Canada dont les vérifications des déchets sont à jour</p> <p>Point de départ : En 2021-2022, on a effectué des vérifications des déchets pour toutes les installations sous garde, mais celles-ci doivent être mises à jour au moins tous les cinq ans.</p> <p>Cible : 100 % (n=6) d'ici le 31 mars 2026</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission, et aux objectifs de réacheminement des déchets en garantissant que le Ministère dispose de renseignements de base bien établis sur la composition des divers flux de déchets. L'information obtenue à partir de l'évaluation quantitative et de la caractérisation des déchets d'exploitation peut ensuite être utilisée pour cibler et hiérarchiser les options permettant de réduire et de réacheminer davantage les déchets.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des installations (6) sous la garde de Santé Canada dont les vérifications des déchets sont à jour.</p> <p>Notes: Une vérification a été effectuée en 2021 et cinq en 2023-2024.</p>

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement</p> <p>Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.</p>	<p>Faire le suivi des taux de réacheminement des déchets et les divulguer annuellement.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des taux de réacheminement des déchets de construction et de démolition qui sont déclarés publiquement*</p> <p>* Lorsque les projets atteignent le seuil minimal de 5 M\$ et dans les zones où il existe des installations de réacheminement.</p> <p>Point de départ : Aucun projet n’a atteint le seuil minimal en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l’objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission et les cibles de réacheminement des déchets en garantissant que le Ministère dispose de renseignements de base bien établis sur la composition des divers flux de déchets. Les informations peuvent ensuite être utilisées pour cibler et hiérarchiser les options permettant de réduire et de réacheminer davantage les déchets, ce qui réduit les émissions provenant des décharges et du transport, ainsi que les émissions générées par l’extraction et la production de matières vierges.</p>	<p>Résultat de l’indicateur: 100 % des taux de réacheminement des déchets de construction et de démolition qui sont déclarés publiquement en 2023-2024.</p> <p>Notes: Un projet a satisfait aux critères en 2023-2024, avec 97 % des déchets de construction et de démolition qui ont été réacheminés à des sites d’enfouissement.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des taux de réacheminement des déchets d'exploitation non dangereux pour les bâtiments de Santé Canada** qui sont rendus publics</p> <p>* Les pourcentages de réacheminement se fonderont sur le poids moyen de l'industrie par flux de déchets multiplié par le nombre de bacs recueillis à chaque site.</p> <p>** S'applique aux installations de plus de 10 000 m² dans une municipalité de plus de 100 000 habitants.</p> <p>Point de départ : Rapport public lancé en 2022-2023 (taux de détournement de 52 %)</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des taux de réacheminement des déchets d'exploitation non dangereux pour les bâtiments (6) de Santé Canada ont été rendus publics en 2023-2024.</p> <p>Notes: Le taux de réacheminement des déchets pour les bâtiments de Santé Canada était de 57 % en 2023-2024.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets plastiques détournés* des bâtiments de Santé Canada** rendu public</p> <p>* En attente de clarification concernant la norme industrielle pour les flux de déchets mélangés au point de collecte.</p> <p>** S'applique aux installations de plus de 10 000 m² dans une municipalité de plus de 100 000 habitants.</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 100 % (rapport basé sur l'achèvement des audits de déchets)</p>		<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des déchets de plastique détournés des bâtiments (6) de Santé Canada ont été rendus publics en 2023-2024.</p> <p>Notes: Santé Canada a détourné 81 % du total des déchets plastiques éliminés sur place des sites d'enfouissement, pour un total de 2 989 kg en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Mettre en œuvre des initiatives pour accroître le réacheminement des déchets des activités de Santé Canada.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des bâtiments de Santé Canada dotés d'un programme de recyclage des masques</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 100 % (n=6) d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission et aux cibles de réacheminement des déchets en garantissant que le Ministère dispose de renseignements de base bien établis sur la composition des divers flux de déchets. Les informations peuvent ensuite être utilisées pour cibler et hiérarchiser les options permettant de réduire et de réacheminer davantage les déchets, ce qui réduit les émissions provenant des décharges et du transport, ainsi que les émissions générées par l'extraction et la production de matières vierges.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des bâtiments (6) de Santé Canada sont dotés d'un programme de recyclage des masques en 2023-2024.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Nombre de programmes pilotes de composition mis en œuvre</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : Un d'ici le 31 mars 2024</p>		<p>Résultat de l'indicateur: Mise en œuvre d'un programme pilote de compostage des déchets de serviettes de papier dans l'un des bâtiments sous la garde de Santé Canada.</p>

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral</p> <p>La gestion et le renouvellement du parc de véhicules seront optimisés pour que le parc de véhicules routiers légers conventionnels comprenne 100 % de véhicules zéro émission d’ici 2030, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène.</p>	<p>Augmenter le pourcentage du parc de véhicules ministériels qui sont des véhicules zéro émission ou hybrides, dans la mesure du possible.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d’achats de véhicules de fonction neufs qui sont des véhicules zéro émission ou des véhicules hybrides. La priorité est accordée aux véhicules zéro émission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de voitures de fonction dans le parc. • Nombre total de nouveaux véhicules de fonction achetés. • Nombre total de véhicules zéro émission ou de véhicules de fonction hybrides achetés. <p>Point de départ : En 2022-2023, aucun véhicule de fonction n’a été acheté, et Santé Canada avait trois véhicules de fonction, dont un véhicule zéro émission ou hybride.</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage d’achats de véhicules légers neufs qui sont des véhicules zéro émission ou des véhicules hybrides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de véhicules du parc de véhicules administratifs. • Nombre total de nouveaux véhicules administratifs légers non modifiés achetés. 	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l’objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission et la cible d’achats zéro émission en s’appuyant sur le pouvoir d’achat du Ministère pour continuer à soutenir la transition du Canada vers des véhicules zéro émission et réduire davantage les émissions de GES liées au transport.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>Résultat de l’indicateur: Aucun nouveau véhicule de fonction neuf n’a été acheté en 2023-2024.</p> <p>Notes: En 2023-24, le parc automobile de Santé Canada comprenait trois véhicules de fonction, dont un est un véhicule zéro émission.</p> <p>Résultat de l’indicateur: 100 % des véhicules achetés étaient hybrides ou zéro émission en 2023-2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 143 véhicules administratifs dans le parc en 2023-2024 • 4 nouveaux véhicules administratifs légers non modifiés ont été achetés en 2023-2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de véhicules zéro émission ou de véhicules légers hybrides achetés <p>Point de départ : 100 % (8/8) en 2022-2023 et le nombre total de véhicules dans le parc administratif était de 156.</p> <p>Cible : 75 % (annuel)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • 4 véhicules utilitaires légers hybrides ou zéro émission ont été achetés en 2023-2024. <p>Notes: Santé Canada a acheté des véhicules zéro émission ou hybrides lorsque des options écologiques étaient disponibles.</p>
	<p>Évaluer les possibilités de redimensionnement du parc et des véhicules.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de véhicules compatibles ou applicables enregistrés par le biais de données télématiques</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission et la cible d'achats zéro émission en garantissant que Santé Canada continue de cerner les possibilités de dimensionner correctement le parc de véhicules du Ministère et d'investir dans l'infrastructure pour soutenir la transition vers des véhicules zéro émission. Par exemple, l'analyse des données télématiques permet d'orienter les décisions et la planification relatives à l'achat de parcs de véhicules, ce qui facilite le remplacement des véhicules conventionnels par des véhicules zéro émission et des véhicules hybrides tout au long de leur durée de vie.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des véhicules compatibles et applicables ont été enregistrés par le biais de données télématiques en 2023-2024.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Élaborer et tenir à jour un plan stratégique d'écologisation du parc jusqu'en 2030</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 31 mars 2024</p>		

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	
<p>Améliorer les critères d’approvisionnement écologique</p> <p>Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l’environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l’approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.</p>	<p>Promouvoir la durabilité environnementale en intégrant les facteurs de performance environnementale aux processus d’approvisionnement ministériels, y compris la planification, l’acquisition, l’utilisation et l’élimination, et en veillant à assurer la formation et la sensibilisation nécessaires pour appuyer l’approvisionnement écologique.</p> <p>Programme : Services internes</p> <p>Veiller à ce que les responsables de la gestion du matériel et les spécialistes de la passation de marchés disposent de la formation et de la sensibilisation nécessaires pour soutenir la passation de marchés écologiques.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des documents, guides et outils liés à l’approvisionnement affichés sur le site intranet de la Direction de la gestion du matériel et des biens de Santé Canada qui ont été examinés et mis à jour de manière à ce qu’ils tiennent compte des objectifs d’achats écologiques, s’il y a lieu</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel qui ont suivi une formation sur l’approvisionnement écologique ou qui l’ont incluse dans leur plan d’apprentissage pour qu’elle soit achevée dans un délai d’un an.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l’objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission, et à la cible d’achats zéro émission en intégrant des considérations environnementales aux décisions d’achat, ce qui peut motiver les fournisseurs à réduire l’impact environnemental des biens et services qu’ils fournissent, et leurs chaînes d’approvisionnement.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>Résultat de l’indicateur: 100 % des documents, guides et outils liés à l’approvisionnement affichés sur le site intranet de la Division de la gestion de l’approvisionnement, du matériel et des biens de Santé Canada ont été examinés en 2023-2024.</p> <p>Notes: Du nouveau contenu publié sur le site intranet tenait compte des objectifs d’achats écologiques et des considérations liés à la Stratégie pour un gouvernement vert du GC.</p> <p>Résultat de l’indicateur: 100 % des spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel ont suivi une formation sur l’approvisionnement écologique de l’École de la fonction publique du Canada en 2023-2024, ou l’ont incluse dans leur plan d’apprentissage pour qu’elle soit achevée au cours de l’année.</p> <p>Notes: Au total, 44 spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel ont suivi le cours.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Veiller à ce que le processus de passation des marchés de plus de 25 millions de dollars, taxes comprises, incite les fournisseurs à mesurer et à divulguer leurs émissions de GES et à adopter un objectif scientifique de réduction des émissions de GES conforme à l'Accord de Paris dans le cadre de la participation au Défi carboneutre ou à une initiative ou une norme équivalente.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des approvisionnements de plus de 25 millions de dollars qui comprenaient un incitatif pour les fournisseurs à divulguer leurs émissions de GES et à adopter un objectif scientifique pour réduire les émissions</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative*</p> <p>*La Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023.</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p> <p>Remarque : L'autorité contractante de Services publics et Approvisionnement Canada et l'autorité technique de Santé Canada jouent un rôle de premier plan dans l'atteinte de cet objectif.</p>		<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des approvisionnements de plus de 25 millions de dollars comprenaient un incitatif pour les fournisseurs à divulguer leurs émissions de GES et à adopter un objectif scientifique pour réduire les émissions et à adopter un objectif scientifique pour réduire les émissions en 2023-2024.</p> <p>Notes: Il y a eu un marché d'approvisionnement de plus de 25 millions de dollars.</p>
	<p>Déterminer les principales catégories de biens et services achetés par Santé Canada</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Réaliser un exercice pour consigner les dépenses d'approvisionnement de Santé Canada afin de déterminer les principales catégories pour lesquelles des possibilités d'écologisation pourraient être appliquées</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 31 mars 2024</p>		<p>Résultat de l'indicateur: Achèvement d'un exercice pour consigner les dépenses d'approvisionnement de Santé Canada en 2023-2024 afin de déterminer les principales catégories pour lesquelles des possibilités d'écologisation pourraient être appliquées.</p> <p>Notes: Selon l'analyse, des possibilités d'écologisation pourraient exister dans la catégorie « Approvisionnement</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				d'instruments de mesure, de contrôle, de laboratoire et d'optique médicale de plus de 10 000 \$ ».

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Évaluer et gérer les risques des produits chimiques et des substances nocives</p> <p>Évaluer les nouvelles substances et répondre aux priorités relatives aux substances présentes afin de déterminer les risques pour les</p>	<p>Évaluer et gérer, s'il y a lieu, les risques potentiels pour la santé liés aux substances chimiques.</p> <p>Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de substances chimiques existantes traitées dans les délais prévus</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en réduisant les risques que posent les produits chimiques pour les Canadiens et leur environnement. Dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques, Santé Canada évalue les</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des substances chimiques existantes qui devaient être traitées ont été traitées dans les délais prévus en 2023-2024.</p> <p>Notes: Santé Canada a terminé 161 évaluations préalables et définitives.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Canadiens et l'environnement. Élaborer et mettre en œuvre des instruments réglementaires et non réglementaires pour gérer ces risques. Communiquer les renseignements pertinents en temps opportun et de manière claire aux Canadiens, au secteur privé et aux gouvernements.</p>		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de substances nouvelles (substances chimiques, polymères et substances biotechnologiques animées) évaluées dans les délais prescrits</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>substances en fonction de leurs effets potentiels sur la santé et l'environnement, et élabore des mesures de gestion des risques, comme de nouvelles exigences réglementaires, pour atténuer les risques associés aux substances nocives.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des substances nouvelles ont été évaluées dans les délais prévus en 2023-2024.</p> <p>Notes: Santé Canada a effectué 290 évaluations des risques pour de nouvelles substances.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des mesures prises en temps opportun pour protéger la santé des Canadiens contre des substances présentant un risque pour la santé humaine</p> <p>Point de départ : 95 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>		<p>Résultat de l'indicateur: En 2023-2024, 95 % des mesures de gestion des risques ont été prises en temps opportun pour protéger la santé des Canadiens contre les substances présentant un risque pour la santé humaine.</p> <p>Notes: Santé Canada a terminé 19 mesures de gestion des risques sur 20 en 2023-2024, une mesure de gestion des risques ayant été retardée.</p>
	<p>Fournir du financement aux études de recherche visant à surveiller les niveaux de contaminants dans la faune et la population du Nord canadien.</p> <p>Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé</p>	<p>Indicateur de rendement : Financer des études de recherche dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023 (six études de recherche)</p> <p>Cible : 100 % du financement alloué d'ici la fin de l'année financière (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission grâce au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, lequel finance la recherche et les études de biosurveillance visant à régler le problème de contaminants préoccupants dans le Nord canadien et à orienter la gestion des risques chimiques à l'échelle nationale et internationale.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % du financement a été accordé pour des études de recherche dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN).</p> <p>Notes: Des fonds ont été accordés pour sept études de recherche qui surveillent les niveaux de contaminants dans la faune et les populations du Nord</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>Les résultats de la recherche fournissent des données qui orientent l'évaluation des risques et la gestion des risques des substances. On les utilise également pour influencer l'élaboration et la mise en œuvre d'accords internationaux et ainsi réduire ou éliminer la production, l'utilisation et le rejet de substances contaminantes dans l'environnement. Ce financement est accordé à des chercheurs individuels par le biais d'un processus concurrentiel. L'objectif ultime du programme est de réduire et, dans la mesure du possible, d'éliminer les contaminants de l'environnement arctique.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</i></p>	<p>canadien dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Ces projets portent sur l'exposition aux contaminants, notamment par la consommation d'aliments locaux et les liens avec l'état nutritionnel dans plusieurs régions du Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavik), ainsi que sur l'élaboration et l'évaluation d'outils de communication en santé.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Mener des activités de recherche, de suivi et de surveillance (y compris de biosurveillance) afin de mieux comprendre et gérer les risques sanitaires liés aux substances nocives.</p> <p>Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des activités* de transfert de connaissances liées aux substances chimiques préoccupantes réalisées comme prévu</p> <p>*Activités dans le cadre desquelles les connaissances sont transmises aux utilisateurs pour permettre leur application. Les activités de transfert et d'échange des connaissances peuvent être passives, comme les publications revues par les pairs, les présentations par affiches, les présentations dans le cadre de conférences et les brevets, ou actives, comme les réunions en personne, les ateliers interactifs, le réseautage, etc.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en orientant la prise de décisions sur les produits chimiques préoccupants. Les activités de recherche, de suivi et de surveillance de Santé Canada relatives aux substances nocives contribuent à éclairer les décisions en fournissant des informations aux intervenants (analystes politiques, organismes de réglementation, décideurs, partenaires internationaux et publics). Par exemple, elles fournissent de nouvelles données que les scientifiques et les responsables de la santé et de l'environnement peuvent utiliser pour évaluer l'exposition aux produits chimiques de l'environnement et pour élaborer et évaluer des politiques visant à</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des activités de transfert de connaissances planifiées liées à la recherche sur les substances chimiques préoccupantes ont été réalisées comme prévu en 2023-2024.</p> <p>Notes: Santé Canada a réalisé 69 activités de transfert de connaissances liées à la recherche sur les substances chimiques préoccupantes, soit quatre de plus que les 65 prévues.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des activités* de transfert de connaissances liées aux substances chimiques préoccupantes réalisées comme prévu</p> <p>*Activités dans le cadre desquelles les connaissances sont transmises aux utilisateurs pour permettre leur application. Les activités de transfert et d'échange des connaissances peuvent être passives, comme les publications revues par les pairs, les présentations par affiches, les présentations dans le cadre de conférences et les brevets, ou actives, comme les réunions en personne, les ateliers interactifs, le réseautage, etc.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>réduire l'exposition aux produits chimiques toxiques.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des activités de transfert de connaissances planifiées liées au suivi et à la surveillance des substances chimiques préoccupantes ont été réalisées comme prévu en 2023-2024.</p> <p>Notes: Santé Canada a mené à bien 15 activités de transfert de connaissances liées au suivi et à la surveillance des substances chimiques préoccupantes, soit six de plus que les neuf prévues.</p>
<p>Continuer d'étudier les pesticides</p> <p>Réévaluer les pesticides actuellement sur le marché canadien en appliquant des approches scientifiques modernes et fondées sur des données probantes afin de déterminer s'ils sont toujours acceptables et, lorsqu'il est fait état de problèmes éventuels, procéder à un examen spécial pour déterminer si leur usage continu demeure acceptable. Mettre en œuvre les décisions réglementaires afin de protéger la santé des Canadiens et</p>	<p>Gérer les risques potentiels pour la santé associés aux pesticides et évaluer la mesure dans laquelle les décisions et les mesures réglementaires maintiennent les risques posés par les pesticides dans des limites acceptables.</p> <p>Programme : Pesticides</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de réévaluations de pesticides terminées dans les délais prescrits</p> <p>Point de départ : 76 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 80 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en garantissant que les pesticides continuent d'être réévalués par rapport aux normes sanitaires et environnementales actuelles et d'être évalués en temps opportun.</p> <p>Une fois qu'un pesticide a été homologué, il est assujéti à un système de contrôle des risques post-commercialisation en vertu de la <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>. Ces contrôles comprennent des</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 76 % des réévaluations de pesticides ont été terminées dans les délais prescrits en 2023-2024.</p> <p>Notes: La cible a été ratée en raison de 4 réévaluations (sur 17) de nature complexe, ce qui a entraîné des retards dans leur achèvement. Santé Canada continue d'élaborer des stratégies visant à améliorer la capacité et l'efficacité de l'examen post-commercialisation.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>l'environnement contre les risques associés à l'utilisation des pesticides.</p>		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des examens spéciaux de pesticides terminés dans les délais prescrits</p> <p>Point de départ : 0 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 80 % (annuel)</p>	<p>réévaluations et des examens spéciaux, des activités de conformité et d'application de la loi, et la déclaration des incidents sanitaires et environnementaux.</p> <p>Les réévaluations post-commercialisation sont un outil législatif clé pour protéger les Canadiens et l'environnement contre les risques associés aux pesticides. Dans le cadre du programme de réévaluation, de nouvelles méthodes, données et approches scientifiques sont intégrées aux évaluations pour s'assurer que les pesticides homologués continuent de répondre aux normes modernes en matière de protection de la santé et de l'environnement et qu'ils ont de la valeur.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 50 % des examens spéciaux de pesticides ont été achevés dans les délais prescrits en 2023-2024.</p> <p>Notes: Un des deux examens spéciaux a connu un retard dans la publication. Santé Canada continue d'élaborer des stratégies visant à améliorer la capacité et l'efficacité de l'examen post-commercialisation.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de décisions post-commercialisation mises en œuvre dans les délais prescrits pour protéger la santé des Canadiens contre les pesticides présentant un risque pour la santé humaine et l'environnement</p> <p>Point de départ : 83 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Lorsque certains critères législatifs sont remplis, un examen spécial peut être effectué pour déterminer l'acceptabilité continue des pesticides en cause. Lorsqu'un pesticide présente un risque inacceptable, Santé Canada est responsable de prendre des mesures pour protéger la santé humaine et l'environnement par l'entremise de décisions réglementaires post-commercialisation (p. ex. annulation de produits, modification de l'étiquette et retrait volontaire). Les décisions relatives à l'examen suivant la mise en marché sont ensuite publiées sur le site Web de Santé Canada.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des décisions post-commercialisation ont été mises en œuvre dans les délais prescrits pour protéger la santé des Canadiens contre les pesticides présentant un risque pour la santé humaine et l'environnement en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de manière durable.</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</i></p>	
<p>Assainir les sites contaminés hautement prioritaires</p> <p>Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux ainsi que le passif financier fédéral attribuable à la contamination, tout en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires</p>	<p>Fournir des conseils en matière de santé humaine aux autres ministères fédéraux responsables de l'évaluation et de l'assainissement des sites contaminés.</p> <p>Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des cas où l'examen des documents scientifiques et techniques propres au site est effectué dans les délais convenus pour chaque document</p> <p>Point de départ : 94 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 90 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission grâce au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, dans le cadre duquel on mène des activités visant à réduire la quantité de déchets générés pendant le nettoyage des sites contaminés. Santé Canada agit à titre de service de soutien spécialisé en fournissant des conseils, des lignes directrices et de la formation sur les risques pour la santé humaine liés à l'exposition à divers contaminants sur les sites contaminés fédéraux, dans l'air, l'eau, le sol, les sédiments, la poussière et les aliments prélevés dans la nature. Cela comprend l'examen des classifications des sites, sur lesquelles on s'appuie pour hiérarchiser les</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 98 % des cas où l'examen des documents scientifiques et techniques propres au site est effectué dans les délais convenus pour chaque document en 2023-24.</p> <p>Notes: Santé Canada a effectué l'examen en temps opportun de 49 des 50 documents.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>activités de gestion des risques et d'assainissement, et d'autres rapports scientifiques et techniques propres aux sites en ce qui a trait à la santé humaine. En fournissant des directives et des conseils, Santé Canada soutient l'assainissement des sites contaminés.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI : 12.4</i> D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Rechercher des solutions innovantes pour les matières plastiques</p> <p>Entreprendre des approches innovantes, notamment en menant de nouvelles recherches et en encourageant les capacités nationales à réduire et à mieux gérer les déchets plastiques. Mener des études pour cerner les lacunes, les défis et les pratiques exemplaires liées à l'économie circulaire des plastiques afin d'éclairer la prise de décisions qui aboutiront à la mise en œuvre de mesures réglementaires autour de la circularité des plastiques au Canada.</p>	<p>Mener et financer des recherches sur les répercussions potentielles des microplastiques sur la santé humaine.</p> <p>Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des décideurs fédéraux participants qui affirment disposer de plus d'information à prendre en considération pour prendre des décisions fondées sur des données probantes à l'égard des répercussions de la pollution par les plastiques, y compris les microplastiques, sur la santé humaine ou l'environnement (recherche interne)</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 70 % d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>Cette mesure ministérielle appuie l'objectif de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en orientant les décisions et en fournissant de l'information aux intervenants (p. ex. analystes des politiques, organismes de réglementation, décideurs, partenaires internationaux et public) au sujet des préjudices et des répercussions possibles des microplastiques sur la santé des Canadiens. Par exemple, elle fournit de nouvelles données que les scientifiques et les responsables de la santé peuvent utiliser pour évaluer les effets potentiels des microplastiques sur la santé humaine.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2026-2027.</p>
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des décideurs fédéraux participants qui affirment disposer de plus d'information à prendre en considération pour prendre des décisions fondées sur des données probantes à l'égard des répercussions de la pollution par les plastiques, y compris les microplastiques, sur la santé humaine ou l'environnement (recherche du programme de contributions)</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 70 % d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2026-2027.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Déterminer les priorités relatives aux additifs chimiques existants dans les plastiques afin d'orienter les mesures de gestion des risques, au besoin.</p> <p>Programme : Incidence des produits chimiques sur la santé</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des priorités relevées pour lesquelles un plan d'action a été approuvé</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2025</p>	<p>Cette mesure ministérielle appuie l'objectif de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en orientant les décisions et en fournissant de l'information aux intervenants (p. ex. analystes des politiques, organismes de réglementation, décideurs, partenaires internationaux et public) au sujet des préjudices et des répercussions possibles des microplastiques sur la santé des Canadiens. Par exemple, elle fournit de nouvelles données que les scientifiques et les responsables de la santé peuvent utiliser pour évaluer les effets potentiels des microplastiques sur la santé humaine.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2024-2025.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 12 de la SFDD – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission en ciblant les additifs chimiques dans les plastiques qui pourraient être nocifs pour la santé humaine, et en donnant la priorité aux mesures concernant les substances jugées nocives. Lorsque les additifs chimiques dans les plastiques se voient accorder la priorité et sont traités en temps opportun, le gouvernement et les intervenants peuvent utiliser les résultats pour orienter les mesures de gestion des risques, au besoin.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.4 D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</i></p>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l’ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) vise à protéger la santé humaine et l’environnement en réduisant les risques que posent les substances chimiques présentes dans l’air, l’eau, le sol et les produits et processus industriels et de consommation. Ses principales activités comprennent l’évaluation des risques, la gestion des risques, la promotion de la conformité et l’application de la loi, la recherche et la surveillance ainsi que la collaboration, la sensibilisation et la mobilisation.</p> <p>Santé Canada continue de mener des recherches pour mieux comprendre les effets des microplastiques sur la santé humaine et pour soutenir les priorités du gouvernement du Canada en matière de réduction des déchets plastiques.</p> <p>Santé Canada continuera également de se renseigner sur les expositions en début de vie aux substances chimiques environnementales chez les Canadiens. Pour la première fois, l’Enquête canadienne sur les mesures de la santé recueillera des données sur les expositions chez les enfants âgés d’un à deux ans, ce qui fournira des renseignements essentiels aux futurs efforts de protection de la santé.</p> <p>Des travaux sont également en cours du côté des activités d’évaluation des risques et de gestion des risques du PGPC pour renforcer la prise en compte des populations touchées de façon disproportionnée qui, en raison d’une plus grande susceptibilité ou d’une exposition accrue, peuvent être plus vulnérables aux effets indésirables sur la santé de l’exposition aux substances chimiques. De nouvelles directives seront élaborées pour les évaluateurs des risques, ainsi que des outils de communication améliorés pour mieux communiquer avec les Canadiens sur les travaux effectués dans ce domaine.</p> <p>Dans le cadre du PGPC, le gouvernement s’est engagé à faire progresser des engagements renforcés et significatifs avec les partenaires autochtones, notamment en :</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p>Cible du CMI : 12.4 D’ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l’échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l’air, l’eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l’environnement.</p>	<p>En 2023-2024, Santé Canada a poursuivi ses efforts dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques afin de protéger la santé humaine et l’environnement en réduisant les risques que posent les substances chimiques présentes dans l’air, l’eau, le sol, ainsi que les produits et processus industriels et de consommation. Ses principales activités comprenaient l’évaluation des risques liés aux produits chimiques, la gestion des risques liés aux produits chimiques, la promotion de la conformité et l’application de la loi, la recherche, le suivi et la surveillance, ainsi que la collaboration, la sensibilisation et la mobilisation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé Canada a continué de mener des recherches pour mieux comprendre les effets des microplastiques sur la santé humaine et recueillir des données probantes pour aider à la prise de décisions. • La plateforme Étude mère-enfant sur les composés chimiques de l’environnement (MIREC) a poursuivi l’évaluation de l’exposition prénatale aux substances chimiques et a établi des estimations nationales des expositions maternelles et fœtales. En 2023-2024, une étude de suivi de MIREC-ENDO a poursuivi la phase 2 et a préparé la phase 3 pour étudier les effets de l’exposition prénatale aux contaminants environnementaux sur la puberté et la fonction métabolique de l’enfant, ainsi que la santé maternelle au cours des années subséquentes. • En août 2023, le tableau de bord sur la biosurveillance canadienne a été lancé sur la plateforme Infobase Santé. Le Tableau de bord de la biosurveillance canadienne fournit les niveaux de contaminants environnementaux mesurés dans la population canadienne dans le cadre de l’Enquête canadienne sur les mesures de la santé (ECMS), qui recueille des données de biosurveillance pour les groupes d’âge de 1 à 79 ans (un nouveau groupe d’âge de 1 à 2 ans a commencé en 2023-2024), ainsi que pour le sexe et l’identité de genre. • Des fiches d’information sur la biosurveillance des contaminants environnementaux, nouvelles et mises à jour, ont été publiées afin de fournir au grand public des renseignements contextuels

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<ul style="list-style-type: none"> cherchant à établir un dialogue avec les organisations autochtones nationales sur les approches fondées sur les distinctions des priorités des Inuits, des Métis et des Premières Nations en matière de gestion des produits chimiques; offrant un financement de contribution consacré à soutenir la participation des partenaires autochtones au PGC et aux programmes d'hygiène du milieu, enrichissant ainsi le Programme grâce à diverses perspectives autochtones. <p>Santé Canada continue de faire progresser l'engagement du secteur de la santé du Canada envers l'élaboration d'un cadre mondial sur la saine gestion des substances chimiques en participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), y compris le processus intersessionnel visant à établir un nouveau cadre pour la gestion saine des produits chimiques à l'échelle mondiale; au Réseau mondial de l'OMS sur les produits chimiques et la santé. <p>Santé Canada apporte aussi une expertise technique et stratégique afin de renforcer la collaboration internationale et intersectorielle en ce qui concerne les déterminants environnementaux de la santé, y compris les produits chimiques, l'air, l'eau et les changements climatiques, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> collaborant avec l'Organisation de coopération et de développement économiques quant à la sécurité chimique et aux programmes et initiatives de biosécurité; et, hébergeant le Centre national de collaboration de l'hygiène du milieu de l'OMS. 		<p>supplémentaires sur les effets sur la santé de certains produits chimiques (p. ex. DEET, glyphosate, SPFA).</p> <p>En 2023-2024, Santé Canada a accordé un financement de contribution spécifique à un organisme autochtone régional. Ce financement a permis à l'organisme de mieux comprendre les risques pour la santé des produits dans les collectivités de l'Inuvialuit en intégrant les connaissances traditionnelles et la science occidentale à la conception et à l'exécution du projet.</p> <p>Santé Canada a continué d'appuyer l'engagement international à l'égard des produits chimiques, notamment en favorisant la participation du secteur de la santé aux initiatives mondiales de gestion des produits chimiques par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> en dirigeant la participation du gouvernement du Canada à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) ainsi qu'aux négociations en vue du nouveau Cadre mondial sur les produits chimiques et de la Déclaration de Bonn, tous deux adoptées en septembre 2023; en participant au Réseau mondial de l'OMS sur les produits chimiques et la santé pour faire progresser le renforcement des capacités du ministère de la Santé et la mobilisation pour la mise en œuvre de systèmes de gestion des produits chimiques à l'échelle mondiale afin de prévenir les maladies et les blessures et de protéger la santé et la sécurité humaines. <p>Santé Canada a également apporté une expertise technique et stratégique afin de renforcer la collaboration internationale et intersectorielle en ce qui concerne les déterminants environnementaux de la santé (y compris les produits chimiques, l'air, l'eau et les changements climatiques) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> en collaborant avec l'Organisation de coopération et de développement économiques quant à la sécurité chimique et aux programmes et initiatives de biosécurité; en hébergeant le Centre national de collaboration de l'hygiène du milieu de l'OMS. Ce qui comprend notamment la direction de la contribution du gouvernement du Canada à l'atteinte des résultats attendus prévus dans la résolution de 2023 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur l'Incidende des produits, chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine, et ce, pour faire progresser les

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>mesures de l’OMS et du secteur de la santé en réponse aux crises de santé publique liées aux produits chimiques, à la pollution et aux changements climatiques, et d’agir en conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • en appuyant Environnement et Changement climatique Canada dans l’élaboration d’un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris le milieu marin, au Comité intergouvernemental de négociation (CIN-4).
<p>À l’appui du PGPC et de ses engagements de 2021 en matière de réglementation des pesticides, le programme de transformation de l’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a lancé un programme d’échantillonnage des eaux pour éclairer l’élaboration d’un programme national de surveillance des pesticides dans l’eau. Dans le cadre de ce programme, on prélèvera des échantillons d’eau de surface et d’eau souterraine avec l’aide d’un réseau de partenaires d’échantillonnage à travers le Canada.</p> <p>De plus, un cadre est actuellement élaboré en lien avec la collecte, la surveillance, l’analyse et la publication des renseignements sur l’utilisation de pesticides au Canada. Les données tirées de ces initiatives contribueront à l’orientation des décisions en matière d’évaluation et de gestion des risques liés aux pesticides en plus de contribuer à une meilleure protection de la santé humaine et de l’environnement contre les risques posés par les pesticides. Santé Canada intègre l’application d’une perspective d’équité aux données et politiques relatives aux pesticides afin de répondre aux besoins des populations les plus touchées, comme les enfants et les jeunes, les Autochtones et les travailleurs migrants.</p>	<p>Ces efforts contribuent au progrès du :</p> <p>Ambition du CIC : 12 Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p>Cible du CMI : 12.4 D’ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l’échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l’air, l’eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l’environnement.</p>	<p>L’ARLA a travaillé avec des partenaires fédéraux, provinciaux, autochtones et locaux pendant deux ans pour mener un programme pilote de surveillance des pesticides dans l’eau. Des échantillons d’eau de surface ont été prélevés deux fois par semaine, lorsque cela était possible, pendant la saison de croissance à certains sites au Canada, alors qu’à certains endroits, l’échantillonnage a eu lieu toute l’année. Des échantillons d’eau souterraine ont été prélevés dans des puits publics dans deux provinces à une fréquence d’échantillonnage inférieure. Tous les échantillons ont été analysés à l’aide d’une méthode sur des résidus multiples pour environ 190 pesticides.</p> <p>Les données générées dans le cadre de ce programme fourniront des indicateurs sur les types et les niveaux de pesticides dans les sources d’eau au Canada qui pourraient, par exemple, identifier les régions ou les groupes touchés de façon disproportionnée. Les données sont accessibles au public et peuvent être consultées par l’intermédiaire de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portail du gouvernement ouvert • Surveillance des pesticides dans l’eau : Tableau de bord <p>Un projet de Cadre pour les programmes de surveillance des pesticides dans l’eau au Canada a été publié pour consultation en mars 2024.</p> <p>L’ARLA continue l’élaboration d’un cadre d’information sur l’utilisation des pesticides dans le cadre du Programme de renseignements sur l’utilisation des pesticides. Au cours de la dernière année, l’ARLA a consulté des partenaires et des intervenants et tenu plusieurs réunions de groupes de travail techniques pour éclairer le développement. L’ARLA a également recueilli des renseignements généraux sur l’utilisation des pesticides pour les pommes, afin de les examiner dans le cadre de l’examen des pesticides, et elle a mis à l’essai une étude adaptée portant sur certaines cultures fruitières et ornementales afin de recueillir des renseignements spécifiques sur les produits. Les leçons tirées de l’étude pilote éclaireront</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		l'élaboration du cadre d'information sur l'utilisation des pesticides. La rétroaction des groupes de travail techniques est maintenant disponible dans un « rapport Ce que nous avons entendu ».



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Contexte de la SFDD :

L'Organisation mondiale de la Santé a déterminé que les changements climatiques étaient la plus grande menace pour la santé mondiale au 21^e siècle. Les personnes âgées, les populations autochtones, les personnes vivant avec des problèmes de santé physique et mentale préexistants, les personnes aux prises avec des difficultés financières et les membres des groupes en quête d'équité sont parmi les plus à risque. Les changements climatiques ont des répercussions sur la santé des personnes et menacent également la capacité des systèmes de santé sur lesquels comptent ces personnes pour obtenir des soins lorsqu'ils sont nécessaires en raison d'événements extrêmes, comme la chaleur extrême, les inondations et les feux de forêt.

La première Stratégie nationale d'adaptation (SNA) du Canada offre une vision visant à amener le Canada vers un avenir plus résilient en matière de climat en collaborant avec les provinces, les territoires, les municipalités, les entreprises, les partenaires autochtones et tous les résidents du pays pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation au cours des prochaines années. Santé Canada s'engage, par l'entremise de la SNA, à contribuer à cet objectif en augmentant les connaissances, les capacités et les outils, ce qui aide les décideurs, comme les régions sanitaires, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur les données probantes pour protéger la santé humaine et les systèmes de santé contre les répercussions climatiques, comme la chaleur extrême. De nouveaux investissements, annoncés dans le cadre du pilier de la santé et du bien-être de la Stratégie, comprennent 29,9 millions de dollars sur cinq ans pour étendre les activités visant à protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême, et 13 millions de dollars sur cinq ans pour aider les partenaires du Canada à bâtir des systèmes de santé résilients au climat et à faible émission de carbone. Ces nouveaux investissements permettront à Santé Canada de prendre d'autres mesures pour protéger le système de santé et la santé des Canadiens contre les répercussions des changements climatiques.

Santé Canada assume également un rôle dans la traduction et la diffusion des nouvelles découvertes scientifiques à propos des effets des changements climatiques sur la santé, les personnes les plus vulnérables de la société et les interventions sanitaires nécessaires, et ce, afin que les décideurs et les praticiens du secteur de la santé puissent prendre des mesures pour se préparer aux effets futurs et passer à des systèmes de santé à faible émission de carbone. Par exemple, le Consortium mondial sur l'éducation en matière de climat et de santé, Santé Canada, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Institut interaméricain de recherches sur les changements à l'échelle du globe ont mis sur pied conjointement un cours sur les systèmes de santé panaméricains à l'épreuve des changements climatiques qui a été offert en 2023. Le ministère, en collaboration avec l'unité sur la résilience climatique du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique (C.-B.), a accueilli le *Climate Change and Health Adaptation Learning Exchange*, un

atelier de formation de deux jours sur l'adaptation et la résilience au climat dans le secteur de la santé en Colombie-Britannique tenu en juin 2023, qui a fourni des renseignements sur l'incidence des changements climatiques sur la santé et le développement des systèmes de santé résilients au climat.

Dans le cadre de ses propres activités, Santé Canada s'est engagé à réduire au minimum les perturbations et les dommages causés à ses biens, services et activités attribuables aux effets des changements climatiques. Le Ministère a terminé une évaluation exhaustive pour cerner les risques et prend des mesures pour les réduire en élaborant un plan d'adaptation. Santé Canada prend également des mesures pour réduire les émissions de GES provenant des installations et du parc automobile en mesurant, en suivant et en signalant les émissions, et en améliorant la performance environnementale des bâtiments dont il a la garde. Il s'agit d'éléments clés de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, laquelle oriente la transition vers des activités gouvernementales carboneutres, résilientes et écologiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres</p> <p>Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les immeubles issus de partenariats public-privé) seront neutres en carbone, à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique que la construction est prête à devenir carboneutre.</p>	<p>Soutenir la transition vers des bâtiments carboneutres en veillant à ce que toutes les rénovations majeures des bâtiments accordent la priorité à la faible émission de carbone et à la résilience climatique.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des grands* projets de construction pour lesquels la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction a été divulguée</p> <p>* Projets dans lesquels les changements proposés à l'enveloppe du bâtiment et aux systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) ou la valeur proposée des travaux représentent plus de 50 % de la valeur évaluée du bâtiment</p> <p>Point de départ : Aucun projet n'a atteint le seuil minimal en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts et à l'objectif de carboneutralité en assurant la prise de mesures pour divulguer et réduire le carbone intrinsèque pour les grands projets de construction. Cela signifie les émissions de CO₂ ou de GES associées à l'extraction, à la fabrication, au transport, à l'installation, à l'entretien et à l'élimination des matériaux et produits de construction contribuent à élargir le marché des méthodes de rechange ou de nature plus écologique, et encouragent l'industrie à adopter des pratiques</p>	<p>Résultat de l'indicateur: En 2023-2024, aucun projet immobilier n'a été entrepris qui a nécessité de tenir compte du carbone intrinsèque dans les matériaux de construction.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>d'extraction, de production et d'élimination à faible teneur en carbone.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</p> <p>Les ministères peuvent rendre compte de ces engagements et d'autres engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert par le biais de leurs stratégies ministérielles de développement durable</p>	<p>Gérer les activités ministérielles afin de réduire au minimum les émissions de GES et d'améliorer la performance environnementale des installations sous garde.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'électricité propre utilisée pour produire ou acheter de l'électricité renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité (kWh) • Consommation d'électricité (kWh) provenant de sources non émettrices (y compris les certificats verts) <p>Point de départ : Nouvelle initiative</p> <p>Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2025</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'écart entre les émissions de GES provenant d'installations pendant l'exercice 2005-2006</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES provenant d'installations (kt d'éq. CO₂) 	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts et à l'objectif de carboneutralité en réduisant la demande en énergie ou en appuyant le passage à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone pour réduire les émissions de GES. Ces contributions sont apportées en établissant des processus de suivi et de déclaration publique des émissions de GES des installations appartenant à Santé Canada, en facilitant la planification pour garantir que la performance environnementale puisse être déclarée, et en effectuant de la sensibilisation aux possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale des bâtiments dont Santé Canada a la garde.</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats sont disponibles pour 2024-2025.</p> <p>Résultat de l'indicateur: Réduction de 57,4 % des émissions de GES provenant d'installations (6) par rapport au niveau de référence de 2005-2006.</p> <p>Émissions totales des installations : 7,49 kt d'éq. CO₂</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Point de départ : Émissions de GES des installations au cours de l'année financière 2005-2006 = 20,8 kt d'éq. CO₂ (8,01 kt d'éq. CO₂ en 2022-2023)</p> <p>Cible : 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2025 (comprend le parc de véhicules et les installations)</p>	<p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'écart entre les émissions de GES provenant de parcs automobiles pendant l'exercice 2005-2006</p> <ul style="list-style-type: none"> Émissions de GES du parc automobile (kt d'éq. CO₂) <p>Point de départ : Émissions de GES dans les parcs automobiles durant l'exercice 2005-2006 = 1,6 kt d'éq. CO₂ (255 t d'éq. CO₂ en 2022-2023)</p> <p>Cible : 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2025 (comprend le parc de véhicules et les installations)</p>		<p>Résultat de l'indicateur: Réduction de 85,31 % de la réduction de GES par rapport au niveau de référence de 2005-2006.</p> <p>Émissions totales du parc automobile : 0,23 kt d'éq. CO₂</p>
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de la consommation d'eau potable dans les bâtiments sous garde qui est suivi et divulgué</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023 (66 682 m³ en 2022-2023)</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>		<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des bâtiments de Santé Canada (6) ont des compteurs d'eau au niveau du bâtiment en 2023-2024, ce qui permet au Ministère de déclarer la consommation totale d'eau potable chaque année.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de bâtiments sous garde dont la consommation d'énergie est mesurée</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023 (62 073 663 kWh en 2022-2023)</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>		<p>Notes: La consommation d'eau potable de Santé Canada était de 35 232,6 m³ en 2023-2024.</p> <p>Résultat de l'indicateur: Pour 100 % des bâtiments de Santé Canada (6), la consommation d'énergie a été mesurée en 2023-2024.</p> <p>Notes: En 2023-24, Santé Canada a utilisé 4 174 291 kWh d'énergie.</p>
	<p>Cibler les possibilités d'améliorer la performance environnementale, y compris l'efficacité énergétique et les émissions de GES, des bâtiments dont Santé Canada a la garde.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des rénovations majeures* pour lesquelles on utilise la technologie d'amélioration du rendement énergétique de RETScreen et les techniques de réduction des GES pour orienter les décisions sur les possibilités</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts et à l'objectif de carboneutralité en assurant la prise de mesures pour mesurer l'efficacité</p>	<p>Résultat de l'indicateur: L'inventaire de l'équipement contenant des halocarbures a été achevé dans les six bâtiments du Ministère en 2023-24.</p> <p>Notes: Santé Canada examinera les résultats et les recommandations de l'inventaire de l'équipement contenant des halocarbures afin de déterminer les possibilités de conversion ou de remplacement de celui-ci dans les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC).</p>
<p>Effectuer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures</p>				<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des travaux d'aménagement majeurs, de rénovations, d'investissements majeurs ou de nouveaux projets de construction ont utilisé RETScreen pour orienter les</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Tous les travaux importants de modernisation d'immeubles, y compris les contrats importants de rendement énergétique, doivent faire l'objet d'une analyse du coût sur le cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre afin de calculer les économies de gaz à effet de serre optimales. L'approche du coût sur le cycle de vie reposera sur une période de 40 ans et un coût implicite du carbone de 300 \$ la tonne.</p>	<p>Programme : Services internes</p>	<p>d'améliorer la performance environnementale</p> <p>* Les projets dans le cadre desquels les changements proposés à l'enveloppe du bâtiment et aux systèmes de CVC ou la valeur proposée des travaux représentent plus de 50 % de la valeur évaluée du bâtiment.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>énergétique et les émissions de GES, en assurer le suivi et en rendre compte. Ces efforts aident Santé Canada à réduire les émissions de GES et à améliorer la performance environnementale des bâtiments dont il a la garde.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	<p>décisions relatives au rendement énergétique en 2023-2024.</p> <p>Notes: En 2023-24, trois projets visés par la portée ont utilisé la technologie d'amélioration du rendement énergétique de RETScreen et les techniques de réduction des gaz à effet de serre pour orienter les décisions sur les possibilités d'améliorer la performance environnementale.</p>

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>Prendre des mesures pour comprendre, évaluer et communiquer les risques des changements climatiques pour les actifs,</p>	<p>Indicateur de rendement : Achèvement du plan d'adaptation aux changements climatiques de Santé Canada pour gérer</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts, et à la cible</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Le plan d'adaptation aux changements climatiques de Santé Canada a été achevé en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Les ministères et les organismes sont tenus d'évaluer à intervalles réguliers les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral et de veiller à ce que des mesures soient prises pour atténuer ces risques.</p>	<p>les services et les activités du Ministère et s'y adapter.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>les risques pour les actifs, les services et les activités</p> <p>Point de départ : L'Évaluation des risques liés aux changements climatiques réalisée par Santé Canada a été achevée en 2022-2023.</p> <p>Cible : 31 mars 2024</p>	<p>relative aux activités résilientes face au climat en appuyant la capacité du Ministère à s'adapter aux changements climatiques et en tenant compte de la variabilité et des changements climatiques dans les politiques, les programmes, les plans et les activités. Cette mesure ministérielle reconnaît également l'importance de communiquer les risques et les mesures d'adaptation aux employés du Ministère et de rendre compte des progrès à la haute direction afin de soutenir la mise en œuvre efficace des mesures visant à améliorer la résilience climatique des biens, des activités et des services du Ministère.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cibles du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts** » mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe</p> <p>Continuer à collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophes à l'échelle nationale et internationale en se préparant et en réagissant aux urgences et aux catastrophes, en élaborant des mesures de résilience rentables, en menant des recherches et des analyses, en fournissant des alertes, des données et des informations, et en participant aux efforts de rétablissement.</p>	<p>Collaborer avec d'autres partenaires fédéraux et les autorités provinciales pour renforcer la préparation et l'intervention en cas d'urgence nucléaire.</p> <p>Programme : Radioprotection</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des exercices de préparation aux situations d'urgence nucléaire qui ont été réalisés comme prévu</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % (annuel)</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts en aidant les autorités fédérales à être prêtes à gérer l'intervention fédérale en cas d'urgence nucléaire et à fournir un soutien coordonné aux provinces et aux territoires afin de minimiser les répercussions sur la santé publique, la sécurité, la propriété et l'environnement. Cette préparation se fait par le biais d'une série d'exercices visant à mettre à l'essai la réponse à divers scénarios d'urgence nucléaire afin de cibler les lacunes et de résoudre les problèmes avant une situation d'urgence réelle.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>	<p>Résultat de l'indicateur: 100 % des exercices de préparation aux situations d'urgence nucléaire ont été réalisés en 2023-24.</p> <p>Notes: Huit exercices de préparation aux situations d'urgence nucléaire ont été réalisés comme prévu.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Ambition du CIC</i> : 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p>	
<p>Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada</p> <p>Prendre des mesures pour soutenir l'adaptation aux répercussions des changements climatiques.</p>	<p>Aider les gouvernements, les professionnels de la santé publique et les Canadiens à se préparer et à s'adapter aux effets des changements climatiques.</p> <p>Programme : Changements climatiques</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'acteurs du système de santé qui déclarent que leur résilience au climat augmente</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative (le niveau de référence doit être fixé d'ici le 31 mars 2025)</p> <p>Cible : 20 % au-dessus du niveau de référence d'ici le 31 mars 2028</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts en assurant la collaboration avec les autorités sanitaires régionales, municipales, provinciales et territoriales de l'ensemble du pays afin de renforcer les capacités et de partager les pratiques exemplaires pour atténuer les répercussions des changements climatiques sur la santé des Canadiens. Ce travail s'inscrit dans la Stratégie nationale d'adaptation.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cibles du CMI</i> :</p> <p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2027-2028.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	
	<p>Accroître les connaissances, la capacité et les outils pour appuyer les mesures d'adaptation fondées sur des données probantes afin de protéger la santé contre la chaleur extrême causée par les changements climatiques.</p> <p>Programme : Changements climatiques</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des régions sanitaires mettant en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes pour protéger la santé en cas d'événements de chaleur extrême</p> <p>Point de départ : 79 % en 2022-2023 (une nouvelle base de référence sera établie d'ici le 31 mars 2025)</p> <p>Cible : 20 % au-dessus du niveau de référence d'ici le 31 mars 2028</p>	<p>Cette mesure ministérielle contribue à l'objectif 13 de la SFDD – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts en aidant les décideurs, comme les régions sanitaires, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes pour protéger la santé contre la chaleur extrême résultant des changements climatiques. Par exemple, les efforts de Santé Canada appuient la création et le maintien de systèmes d'alerte et d'intervention en cas de chaleur, la diffusion d'information sur la santé liée à la chaleur et l'élaboration d'une formation pour les professionnels de la santé et les pharmaciens. Ces efforts sont importants pour protéger la santé puisque selon la modélisation effectuée, la fréquence des épisodes de chaleur</p>	<p>Résultat de l'indicateur: Les résultats feront l'objet d'un rapport en 2027-2028.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>extrême dans de nombreux endroits au Canada doublera au minimum d'ici 2050.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la façon dont ce travail contribue à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.3</i> Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cibles du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Santé Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Programme Changements climatiques et santé de Santé Canada vise à accroître les connaissances, la capacité et les outils relatifs aux répercussions des changements climatiques sur la santé humaine et aux approches d'adaptation aux changements climatiques à la disposition des professionnels de la santé et de la santé publique, des responsables de la préparation aux situations d'urgence et des décideurs provinciaux et locaux de partout au Canada. Ce Programme vise également à accroître le niveau de sensibilisation des Canadiens, y compris les populations touchées de façon disproportionnée, envers les changements climatiques et leurs risques pour la santé (p. ex. en cas de chaleur extrême) tout comme envers les façons de se protéger et de réduire les risques pour la santé. Les dangers liés au climat (p. ex., inondations, épisodes de chaleur extrême, feux de forêt, ouragans, sécheresse, montée des eaux et fonte du pergélisol) peuvent nuire à la santé physique et mentale de la population du Canada, ainsi qu'à nos systèmes de santé.</p> <p>Santé Canada appuie le volet Santé et bien-être de la première Stratégie nationale d'adaptation du gouvernement du Canada, qui tiendra compte de la justice, de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité dans les mesures d'adaptation.</p> <p>Les efforts internationaux de Santé Canada à l'appui des initiatives mondiales sur les changements climatiques et la santé comprennent une collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires, dans le cadre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la coprésidence du groupe de travail sur les systèmes de santé résilients aux changements climatiques de l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé (Alliance on Transformative Action on Climate and Health), axée sur le renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques pour aider à éclairer les efforts déployés par les pays pour protéger leurs populations des répercussions actuelles, émergentes et futures des changements climatiques sur la santé et des menaces que ces changements présentent; • De l'orientation de l'élaboration de publications techniques pour aider le Centre collaborateur de l'OMS en santé environnementale à construire des systèmes de santé durables et renforcer la résilience 	<p>Ce travail contribue à faire progresser les points suivants :</p> <p>Ambition du CIC : 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p>Cibles du CMI :</p> <p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat;</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales;</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<p>En 2023-24, le Programme Changements climatiques et santé a poursuivi ses efforts visant à accroître les connaissances, la capacité et les outils relatifs aux répercussions des changements climatiques sur la santé humaine et les systèmes de santé et aux approches d'adaptation aux changements climatiques à la disposition des partenaires de partout au Canada. Le Programme a également poursuivi ses travaux visant à accroître le niveau de sensibilisation envers les changements climatiques et leurs risques pour la santé (p. ex. risques en cas de chaleur extrême) chez les Canadiens, y compris les populations touchées de façon disproportionnée, ainsi qu'à trouver des façons de se protéger et de réduire les risques pour la santé. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé Canada a dirigé le volet Santé et bien-être de la première Stratégie nationale d'adaptation (SNA) du gouvernement du Canada, publiée en juin 2023 en parallèle avec le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada. L'équité et l'inclusion sont au centre des objectifs et des principes directeurs de la SNA, soulignant l'appui de la Stratégie à la promotion de la justice environnementale et à la prise en compte des facteurs qui rendent les gens plus vulnérables aux changements climatiques. • Santé Canada a poursuivi son travail visant à protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême, notamment en faisant progresser les systèmes d'alerte de chaleur et d'intervention (SACI) fondés sur des données probantes partout au Canada, et en appuyant la recherche scientifique sur la chaleur extrême, y compris des recherches novatrices pour mieux comprendre les effets de la chaleur sur les populations vulnérables, comme les personnes âgées et les personnes atteintes de schizophrénie. • Santé Canada a continué de diriger les efforts internationaux en matière de changements climatiques et de santé en collaborant avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses partenaires. Santé Canada a coprésidé le groupe de travail sur les systèmes de santé résilients aux changements climatiques de l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé (Alliance on Transformative Action on Climate and Health) et a également dirigé les discussions sur les indicateurs de l'adaptation de la santé et de la résilience climatique. • Santé Canada a également soutenu les efforts pour construire des systèmes de santé durable et renforcer la résilience climatique en collaborant avec le Centre collaborateur de l'OMS en santé

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>climatique en réponse aux demandes de soutien technique des pays.</p>		<p>environnementale. Par exemple, Santé Canada a appuyé l'élaboration d'une trousse d'outils destinée aux professionnels de la santé sur la communication sur les changements climatiques et la santé, publiée par l'OMS en mars 2024.</p>

Intégration du développement durable

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est le processus systématique et complet d'évaluation des effets environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme et de ses solutions de rechange. L'EES favorise la durabilité environnementale dans la prise de décisions et aide à s'assurer que l'environnement et les objectifs et cibles pertinents de la SFDD sont pris en compte lors de l'élaboration des propositions.

Santé Canada a continué de veiller à ce que son processus décisionnel comprenne l'examen des objectifs et des cibles pertinents de la SFDD conformément aux exigences de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (Directive du Cabinet) et de la Politique de Santé Canada en matière d'évaluation environnementale stratégique (EES).

En 2023-2024, toutes les propositions (42) de Santé Canada (mémoires au Cabinet, présentations au Conseil du Trésor et propositions réglementaires) et toutes les propositions du budget de 2024 ont appliqué le processus d'EES. Pour toutes les propositions non exemptées, une analyse préliminaire a été effectuée afin de déterminer si des effets environnementaux importants nécessitaient une évaluation plus détaillée. Par conséquent, trois évaluations détaillées ont été effectuées. De plus, au cours du cycle de rapport de 2023-2024, Santé Canada a contribué à deux propositions qui exigeaient l'élaboration d'évaluations détaillées et de déclarations publiques subséquentes, qui ont été préparées par le ministère responsable.



Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations de Santé Canada sont préparées lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une évaluation détaillée. La déclaration publique a pour objet de démontrer que les effets environnementaux, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, de la politique, du plan ou du programme approuvé ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Santé Canada a continué de rendre compte, sur une base trimestrielle, des résultats de la conformité à l'EES aux cadres supérieurs et au sous-ministre adjoint champion du développement durable et des changements climatiques. En 2023-2024, Santé Canada a également entrepris l'élaboration de documents de référence et a mené une vaste campagne de sensibilisation dans l'ensemble du Ministère afin d'appuyer la transition du gouvernement du Canada vers la nouvelle [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique](#), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024.

De plus, en 2023, dans le cadre de la Semaine de l'environnement, Santé Canada a tenu un déjeuner et une séance de dîner-causerie avec les employés afin de discuter des conclusions de l'évaluation des risques liés climat (ERC) de Santé Canada. En 2023-2024, l'ERC a servi à l'élaboration d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC), qui était fondé sur les commentaires d'ateliers, d'entrevues et de séances d'information de la haute direction. Le PACC a été achevé en mars 2024.